



Rapport annuel 2018: un format éprouvé dans un nouvel écran

Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre nouveau rapport annuel que nous avons le plaisir de vous présenter dans sa version électronique complète. Comme notre site Internet, nous l'avons remis au goût du jour en y apportant des améliorations. En le structurant selon un plan clair et en permettant de le consulter en ligne, nous souhaitons encourager la transparence, nous adapter aux nouvelles habitudes de lecture, mais aussi tenir compte des aspects liés aux coûts. La publication en ligne témoigne également de notre stratégie de numérisation, de plus en plus présente dans tous les domaines de notre institution de prévoyance. Nous sommes conscients que la lecture sur écran ou tablette n'est pas du goût de tous. C'est pourquoi il est possible d'imprimer le rapport intégralement ou en partie via le menu de navigation situé en haut.

Notre rapport de gestion ne constitue pas seulement un rapport d'activité de l'année écoulée, mais offre aussi un aperçu des défis présents et futurs auxquels nous sommes confrontés.

Nous espérons que vous aurez plaisir à découvrir notre rapport annuel 2018. Nous attirons votre attention sur le fait que les données publiées correspondent uniquement à des valeurs consolidées à l'échelle de la fondation. Les informations détaillées sur chacune des caisses de prévoyance sont résumées dans des fiches d'information séparées disponibles dans le rapport numérique, sous la rubrique «Caisses de prévoyance» (caisses de prévoyance Service Public, Comunitas, Stratégie 30 et Retraités). Les caisses de prévoyance Employeurs obtiendront ces informations à travers leur commission de prévoyance.

Nous vous invitons à nous faire part de vos réactions, qu'elles soient positives ou plus critiques, à info@previs.ch.

Votre Previs

Chiffres clés

Degré de couverture, évolution des frais d'administration et du rendement

Degré de couverture des caisses de prévoyance	2018	2017
< 90.0%	0	0
90.0% - 94.9%	0	0
95.0% - 100.0%	8	1
> 100.0%	5	11

Evolution des frais d'administration et du rendement	2018	2017	2016	2015	2014
Frais d'administration par destinataire en CHF (actifs et rentiers)	238	250	240	216	234
Rendement total	-3.01%	8.32%	7.45%	0.79%	6.61%

Jusqu'au 31 décembre 2014, le rendement global était celui de la fondation commune Previs Service Public. A compter du 1er janvier 2015, il correspond au résultat consolidé de toutes les stratégies de placement (fortune totale). A compter de l'année 2017, il correspond au rendement total consolidé de l'ancienne Previs et de l'ancienne Comunitas.

	31.12.2018 1'000 CHF	31.12.2017 1'000 CHF
Somme du bilan	5'283'039	5'410'688
Placements	5'176'082	5'355'017

	31.12.2018	31.12.2017
Frais d'administration	9'196'166	9'490'469
Frais d'administration par assuré actif	307	321
Frais d'administration par destinataire (actifs et rentiers)	238	250
Frais administration par destinataire, hors coûts inhérents à la fusion (actifs et rentiers)	n.a.	216

	31.12.2018	31.12.2017
Rendement de la stratégie: Stratégie 15	n.a.	n.a.
Rendement de la stratégie: Stratégie 30	-3.08%	8.37%
Rendement de la stratégie: Stratégie 40	n.a.	n.a.
Rendement de la stratégie: Stratégie Rentiers	-0.54%	5.50%

	31.12.2018	31.12.2017
% des frais de gestion de fortune de la fortune de placement	0.44%	0.37%

	31.12.2018	31.12.2017
Nombre de caisses de prévoyance	13	12
Nombre d'employeurs	1'285	1'307
Nombre d'assurés	29'919	29'605
Nombre de rentiers	8'692	8'430

	31.12.2018 1'000 CHF	31.12.2017 1'000 CHF
Somme du bilan	5'283'039	5'410'688
Placements	5'176'082	5'355'017

	31.12.2018	31.12.2017
Frais d'administration	9'196'166	9'490'469
Frais d'administration par assuré actif	307	321
Frais d'administration par destinataire (actifs et rentiers)	238	250
Frais administration par destinataire, hors coûts inhérents à la fusion (actifs et rentiers)	n.a.	216

	31.12.2018	31.12.2017
Rendement de la stratégie: Stratégie 15	n.a.	n.a.
Rendement de la stratégie: Stratégie 30	-3.08%	8.37%
Rendement de la stratégie: Stratégie 40	n.a.	n.a.
Rendement de la stratégie: Stratégie Rentiers	-0.54%	5.50%

	31.12.2018	31.12.2017
% des frais de gestion de fortune de la fortune de placement	0.44%	0.37%

	31.12.2018	31.12.2017
Nombre de caisses de prévoyance	13	12
Nombre d'employeurs	1'285	1'307
Nombre d'assurés	29'919	29'605
Nombre de rentiers	8'692	8'430

Bilan

Actifs	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Liquidités et placements sur les marchés monétaires	77'592'808	35'770'325
Placements de fortune	5'176'081'804	5'355'017'479
Placements immatériels	1'651'263	1'361'348
Placements matériels	3'459'500	1'919'615
Créances de prévoyance	7'411'026	5'618'674
Créances diverses	337'476	3'080
Placements de fortune	5'266'533'877	5'399'690'520
Compte de régularisation actif	405'162	1'107'400
Actifs provenant des contrats d'assurance	16'100'000	9'890'114
ACTIFS	5'283'039'039	5'410'688'034

Passifs	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Prestations de libre passage et rentes	125'553'206	84'007'973
Dettes générales	2'133'021	3'571'770
Dettes	127'686'228	87'579'743
Compte de régularisation passif	751'066	1'472'379
Réserves de cotisations des employeurs	7'854'144	7'105'116
Capital de prévoyance assurés actifs	2'983'330'206	2'904'652'702
Capital de prévoyance rentiers	2'199'533'704	2'175'228'277
Provisions techniques	70'006'213	64'443'283
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5'252'870'123	5'144'324'262
Réserve de fluctuation de valeurs de caisses de prévoyance	38'052'231	172'776'606
Découvert au 01.01	-2'572'071	-95'158'929
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés (refinancement/financement ultérieur; comptabilisation d'un découvert)	2'917'737	-1'911'451
Constitution (-) / dissolution (+) découvert	-144'521'419	94'498'310
Découvert de couverture de caisses de prévoyance	-144'175'753	-2'572'071
Capital de la fondation	1'000	2'000
PASSIFS	5'283'039'039	5'410'688'034

Compte d'exploitation

	2018 CHF	2017 CHF
Cotisations des salariés	105'789'979	106'160'752
Cotisations des employeurs	137'374'412	138'066'683
Prélèvement sur la réserve de cotisations des employeurs pour le financement par subventions	-395'177	-431'732
Cotisations et apports ordinaires et autres	242'769'214	243'795'703
Primes uniques et rachats	20'939'693	17'324'411
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs (affiliations existantes)	1'641'874	745'023
Subsides du fonds de garantie	2'430'942	1'737'439
Cotisations de tiers	25'012'510	19'806'874
Prestations de libre passage	235'517'523	303'326'824
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	45'100'444	40'952'732
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce	12'896'732	9'271'798
Prestations d'entrée	293'514'700	353'551'355
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	561'296'424	617'153'932
Rentes	-131'144'890	-126'760'920
Rentes de survivants	-15'461'048	-15'779'746
Rentes d'invalidité	-10'292'295	-10'478'535
Prestations en capital à la retraite	-45'945'660	-55'149'341
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-9'265'771	-7'276'541
Prestation réglementaires	-212'109'664	-215'445'083
Prestations de libre passage en cas de sortie	-227'923'166	-197'611'039
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	-8'268'990	-10'192'840
Prestations en cas de sortie / transfert d'effectifs d'assurés	-98'010'646	-89'009'012
Prestations de sortie	-334'202'802	-296'812'891
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-546'312'465	-512'257'974
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs	-48'317'999	-86'603'005
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance rentiers	-22'983'502	-158'039'696
Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions techniques	-5'570'553	55'858'517
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques	-76'872'054	-188'784'183
Dissolution (+) / Constitution (-) de réserves de cotisations	-981'870	-1'549'533
Dissolution / constitution de fonds libres et de réserves de cotisations des employeurs	-981'870	-1'549'533
Charges (-)/ Produit (+) de liquidation partielle	1'736'256	-2'024'849
Intérêts du capital d'épargne assurés actifs	-30'058'267	-44'975'246
Intérêts du capital d'épargne rentiers invalides	-716'827	-210'990

	2018 CHF	2017 CHF
Intérêts du capital d'épargne	-30'775'094	-45'186'236
Financement complémentaire de la caisse de prévoyance Retraités	-2'576'654	0
Produit de prestations d'assurance	8'351'248	6'466'943
Excedents issus des assurances	1'465'605	2'090'114
Prime de risque (PKRück)	-20'340'266	-22'085'460
Prime de frais (PKRück)	-1'950'874	-1'087'250
Cotisations au fonds de garantie	-1'169'859	-621'544
Charges d'assurance	-23'460'999	-23'794'253
Résultat net de l'activité d'assurance	-108'129'602	-147'886'039
Gains sur les placements de fortune	96'298'894	467'711'979
Pertes sur les placements de fortune	-239'884'167	-36'182'039
Frais d'administration des placements de fortune	-22'588'991	-19'951'816
Résultat net des placements de fortune	-166'174'264	411'578'124
Dissolution / constitution de provisions non techniques	0	0
Produit de prestations fournies	4'379'108	4'296'905
Autres produits	4'379'108	4'296'905
Autres charges	-124'870	0
Administration générale	-6'187'736	-6'819'405
Frais de marketing et de publicité	-1'159'652	-1'261'904
Agents et courtiers	-1'688'051	-1'192'273
Organe de révision et experts en prévoyance professionnelle	-127'359	-172'755
Autorité de surveillance	-33'367	-44'132
Frais d'administration	-9'196'166	-9'490'468
Excedent des recettes (+)/des charges (-) avant constitution/dissolution des réserves de fluctuation de valeurs	-279'245'794	258'498'521
Dissolution de réserves de fluctuation de valeurs des caisses de prévoyance	136'189'980	0
Constitution de réserves de fluctuation de valeurs des caisses de prévoyance	-1'465'605	-164'000'211
Constitution (-)/dissolution (+) des réserves de fluctuation de valeurs	134'724'375	-164'000'211
Constitution de découvert de couverture	144'521'419	0
Dissolution de découvert de couverture	0	-94'498'310
Constitution (+)/dissolution (-) de découvert de couverture	144'521'419	-94'498'310

Conseil de fondation

La Previs 6.0

La dénomination «6.0» n'a rien à voir avec la célébration du soixantième anniversaire de la Previs. Depuis sa fondation en 1958 en tant que caisse de pension des communes bernoises (1.0), notre institution de prévoyance a beaucoup évolué. Après l'ouverture au secteur de la santé dans les années 1980 (2.0), le changement de dénomination et l'orientation nationale en 2004 (3.0), la transformation d'institution commune en institution collective moderne en 2015 (4.0) et la fusion avec Comunitas en 2017 (5.0), l'année 2018 a marqué une étape décisive avec l'entrée dans l'ère numérique (6.0).

L'année 2018 a marqué une étape décisive avec l'entrée dans l'ère numérique.

Ce qui est aujourd'hui une évidence dans le monde des banques et des assurances s'impose progressivement dans l'univers de la prévoyance. Mais dans ce domaine aussi, nous sommes à l'avant-garde. En 2016 déjà, dans le cadre de la stratégie 2017-2021, nous avons chargé la direction, à titre d'objectif stratégique et pour autant que ce soit possible et utile, d'engager le passage au numérique pour les processus internes comme pour la collaboration avec les employeurs. L'idée était également que les assurés puissent prendre contact avec la Previs par voie numérique. Nombre de projets sont actuellement sur les rails et d'autres encore verront le jour à l'avenir dans le but d'atteindre ces objectifs. Nous nous accordons tous sur le fait que la transformation numérique présente des avantages et des inconvénients et que le mythe d'économies immédiates s'est désormais effondré. Dans le cadre du virage numérique, nous mettons davantage l'accent sur une efficacité accrue en veillant à améliorer la prise en charge et à assurer l'avenir. En dépit de tous les changements qu'implique l'évolution de l'analogique au numérique, l'être humain demeure au cœur de nos préoccupations: en effet, avec nos collaborateurs, nous entendons proposer une prise en charge optimale aux assurés, aux retraités, aux employeurs et aux partenaires.

Les années 2008 et 2018 ont un point commun. Elles marquent toutes deux des anniversaires pour la Previs, en plus d'avoir été des années déplorables en matière de placements. «Honni soit qui mal y pense»: après plusieurs années de rendements attrayants et parfois même excellents, 2018 est donc une année à oublier. Même si nous avons mis à profit les bonnes années pour effectuer les modifications structurelles nécessaires, l'année 2018 a radicalement fait fondre les réserves et engendré des découverts.

Nous avons optimisé la gestion prospective des risques à tous les niveaux.

Les adaptations de la structure actuarielle associées aux réductions du taux d'intérêt technique et à l'abaissement progressif du taux de conversion ont représenté de premières mesures. Dans le cadre des débats à venir sur la stratégie 2022-2026, le Conseil de fondation devra décider s'il s'agissait ou non des dernières. Cette approche relève d'une gestion prospective des risques que nous avons continué d'optimiser à tous les niveaux.

Le Conseil de fondation et la direction sont parvenus à maîtriser avec brio la première année consécutive à la fusion passée sur le nouveau site, au sein de l'organisation prévue. Je remercie mes collègues membres du Conseil de fondation, mais aussi la direction et l'ensemble du personnel pour cette réussite.

Je vous adresse également mes plus vifs remerciements, chers employeurs, assurés et rentiers, pour votre confiance dans notre travail et votre fidélité à la Previs.



Peter Flück
Président du Conseil de fondation

Composition et fonctions du Conseil de fondation en 2018

Prénom/nom	Fonction	Représentation des employés ou des employeurs	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation / réélection ¹⁾
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	Employeurs	Brienz Rothorn Bahn	2004/2017
Pierre Spielmann	Vice-président Membre du comité de compliance	Employés	Stadt Murten	2006 ²⁾ /2017
Alfred Amrein	Président du comité de placements	Employeurs	Atupri Gesundheitsversicherung	2012/2017
Matthias Bütikofer	Président du comité de placements	Employeurs	SZB Schweizerischer Zentralverein für das Blindenwesen	2014 ²⁾ /2017
Martin Gafner	Président du comité de placements	Employeurs	Siloah AG	2016/2017
René Küng	Président du comité de placements	Employés	Stadt Zofingen	2009 ²⁾ /2017
Reto Lindegger		Employeurs	Schweizerischer Gemeindeverband	2016 ²⁾ /2017
Urs Obrecht	Membre du comité de compliance	Employés	Heime dahlia	2013/2017
Stephan Spycher	Membre du comité de compliance	Employés	Gemeinde Vinelz	2009/2017
Jürg Thöni	Président du comité de placements	Employés	Spital STS AG	2012/2017

¹⁾ A l'occasion de la fusion, le Conseil de fondation a été entièrement renouvelé en 2017.

²⁾ Entrée au sein du Conseil de fondation de Comunitas (fondation de prévoyance).

Une année 2018 en demi-teinte: malgré des améliorations organisationnelles, un résultat annuel problématique

Des degrés de couverture à la peine

Après avoir pu améliorer les valeurs actuarielles de nos caisses de prévoyance grâce aux bons résultats obtenus ces dernières années et commencer, pour la première fois depuis longtemps, à reconstituer des réserves de fluctuation, nous avons subi un véritable revers en 2018 en matière de placements. Les performances n'avaient plus été aussi mauvaises depuis le début de la crise financière en 2008. Nous savons tous que le troisième cotisant (les placements) joue un rôle décisif dans la prévoyance professionnelle. Si les différentes caisses de prévoyance ont toutes souffert durant l'exercice 2018, ce fut de manière très variable en fonction de leur taille et de leur structure. Les degrés de couverture des diverses caisses de prévoyance se situent dans une fourchette comprise entre 96.4% et 104.3% au 31 décembre 2018, sachant que le degré de couverture consolidé de la fondation dans son ensemble s'élève à 98.0%.

Constituer des réserves de fluctuation est une priorité absolue.

Même si les chiffres au 31 décembre ne reflètent la réalité qu'à un instant t et que la situation peut se présenter différemment un mois plus tard, le résultat de l'année 2018 nous montre une fois de plus à quel point il est important de constituer les réserves de fluctuation de valeurs nécessaires pour les caisses de prévoyance, afin que chaque année boursière morose n'engendre pas de découvert. Cet objectif doit primer sur toutes les réflexions relatives aux performances.

Une fusion bien digérée

Avec l'année 2018, le premier exercice faisant suite à la fusion à effet rétroactif est à présent derrière nous. Il est évident que la fusion n'a rien à voir avec les mauvais résultats évoqués précédemment. Les bouleversements organisationnels qu'entraîne le regroupement de deux fondations d'une telle importance ont pu être surmontés avec maestria l'an passé. L'emménagement dans les nouveaux locaux du quartier de la Länggasse à Berne a d'ailleurs constitué le moment fort de l'année dernière. Profitant d'un emplacement central et de postes de travail modernes, nos collaborateurs bénéficient de conditions optimales pour satisfaire au mieux nos destinataires.

La fusion a été réalisée et traitée sans difficulté, et les processus ont été optimisés.

Dans l'annexe du rapport annuel 2017 (chiffre 1.10), nous avons indiqué qu'après l'approbation de la fusion par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, celle-ci avait reçu une plainte en février 2018. Selon cette requête, la Previs devrait être tenue de reverser une partie des bénéfices de réévaluation réalisés en 2017 dans les placements immobiliers directs de l'ancienne Comunitas exclusivement à la caisse de prévoyance Comunitas et non à toutes les caisses de prévoyance. Hélas, la plainte est toujours en suspens à la fin de l'exercice 2018 et le rendement faisant l'objet du litige, de l'ordre de CHF 24 millions, reste «immobilisé» au niveau de la fondation. Les caisses de prévoyance ne pourront se voir attribuer leur part qu'à l'entrée en force d'une décision.

Amélioration de plusieurs processus-clés et nouvelle certification ISO

La direction a à cœur d'améliorer en permanence les processus. Dans cette optique, l'orientation de trois tâches transversales essentielles de la Previs a en partie été revue en 2018.

La gestion des risques revêt une importance stratégique. Eu égard aux caractéristiques des risques inhérents aux placements financiers, la gestion des risques a depuis toujours mis l'accent sur ce domaine de la Previs. Cependant, les risques afférents à la structure actuarielle, aux facteurs qui influent sur le marché, à l'organisation et à la technologie jouent aussi un rôle déterminant. Le Conseil de fondation et la direction ont également examiné l'ensemble des domaines à risques en 2018 et nous sommes actuellement en train de concevoir un outil qui permette de prendre en compte tous les risques déjà étudiés et surveillés jusqu'ici, ainsi que les nouveaux risques potentiels.

Il en va de même pour la gestion du portefeuille de projets. La Previs a atteint une taille qui implique qu'un grand nombre de projets de nature différente soient menés en parallèle. La planification des ressources et le monitoring adapté aux échelons prennent de plus en plus d'importance. Dans un souci d'optimisation, nous avons à présent harmonisé et réorganisé ces processus avec une nouvelle gestion de projet à l'échelle de la fondation.

Enfin, dernier aspect et non des moindres, tous les processus vont dans le sens de la certification ISO 9001 que la Previs possède depuis 2008. En 2018, nous avons obtenu la qualification relative à la nouvelle norme 9001:2015, laquelle est encore plus axée sur les exigences des clients, autrement dit des assurés, rentiers, employeurs, partenaires commerciaux et autres parties prenantes.

La numérisation est en route

En matière de numérisation, nous avons franchi une nouvelle étape majeure en 2018. En effet, depuis le mois d'août, il est possible d'utiliser l'appli destinée aux assurés sur un téléphone portable ou une tablette. Celle-ci renseigne à tout moment sur la situation personnelle en matière d'assurance et contient des informations actuelles sur la caisse de prévoyance à laquelle l'assuré est affilié. Avec cette offre, la Previs se hisse à la pointe des caisses de pension. Il appartient désormais aux assurés de tirer parti de la possibilité qui leur est offerte. Le remplacement de l'actuel portail Web par un nouveau portail destiné aux employeurs s'inscrit dans la même démarche. Ce dernier permettra, dans le cadre de la collaboration de l'employeur avec la Previs, de basculer à plusieurs niveaux vers la voie numérique et donc de simplifier les procédures ad hoc. Le remplacement du portail actuel est prévu pour l'été 2019.

La numérisation reçoit un coup d'accélérateur.

Il est toutefois à noter que le passage au numérique vient tout juste de commencer. La Previs investit actuellement des ressources considérables dans un projet visant à garantir la dématérialisation des principaux processus internes. Un projet qui doit au final rendre les processus commerciaux plus rationnels et plus efficaces. Dans le cadre de la structure actuelle de la Previs, il s'agit d'une condition indispensable pour permettre un traitement en masse, l'objectif étant de dégager davantage de temps pour le conseil personnalisé aux clients.

Stefan Muri
Directeur

Pierre-Alain Cosendai
Responsable Finances et controlling
Membre de la direction

Composition de la direction en 2018

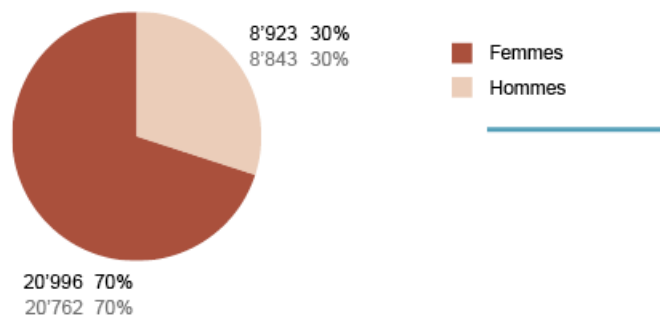
Prénom/nom	Fonction
Stefan Muri	Directeur
Stefan Ernst	Directeur adj. / Responsable Clients & Communication
Pierre-Alain Cosendai	Membre de la direction / Responsable Finances et controlling
Beatrice Schmid	Membre de la direction / Responsable Développement de la prévoyance (jusqu'au 28.02.2019)
Nathalie Sesiani	Membre de la direction / Responsable Prestations de prévoyance
Daniel Zwygart	Membre de la direction / Responsable Placements

Assurés actifs et rentiers

Assurés actifs: femmes et hommes

Total 2018: 29'919

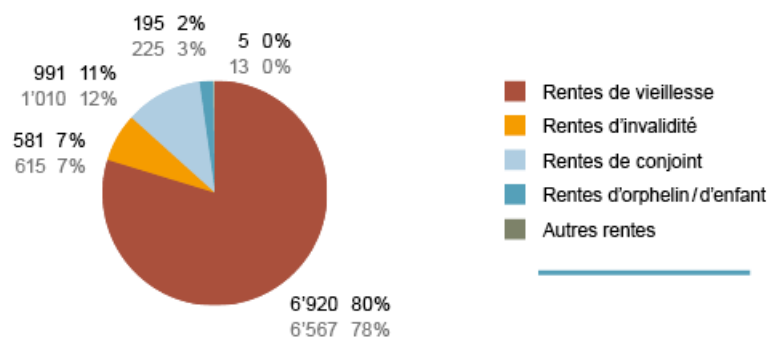
Total 2017: 29'605



Rentières et rentiers par type de rente

Total 2018: 8'692

Total 2017: 8'430



Prévoyance

Introduction de l'appli, réalisation des objectifs et bien plus encore

Des membres des commissions de prévoyance professionnels au sein de la Previs

Lors de leurs séances d'automne, les commissions de prévoyance décident des rémunérations rétroactives applicables aux avoires de vieillesse des assurés actifs pour les caisses de prévoyance correspondantes. Les différents éléments contextuels (degré de couverture au troisième trimestre, structure de l'effectif d'assurés/de rentiers), les rendements issus de la fortune réalisés jusqu'ici et l'estimation relative à l'évolution des marchés de placement au 31 décembre 2018 y sont discutés. Les débats sont toujours nourris et montrent que les membres des commissions de prévoyance ont conscience des nombreux facteurs d'influence à l'œuvre dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

Les débats sont toujours nourris.

Les représentants des salariés comme des employeurs avancent leurs arguments et des calculs de simulation permettent d'en déduire les conséquences pour la caisse de prévoyance. La décision de la commission de prévoyance est présentée au Conseil de fondation sous forme de requête. En 2018, toutes les requêtes soumises ont été approuvées par le Conseil de fondation, de telle sorte qu'il a été possible de mettre en place des rémunérations comprises entre 1.0% et 2.25% au sein des caisses de prévoyance.

Appli destinée aux assurés: les données relatives à la prévoyance accessibles à tout moment

Les assurés de la Previs ont été invités à installer la nouvelle appli qui leur est dédiée sur leur smartphone et à procéder à leur enregistrement au moyen de leurs identifiants. Et vous, êtes-vous déjà inscrit-e? La Previs vous propose d'accéder à vos données de prévoyance personnelles sans contrainte horaire. Vous obtenez des informations sur votre statut en matière de prévoyance et pouvez utiliser un outil de simulation pour les rachats et l'accession à la propriété d'un logement. Des chiffres clés sur les placements financiers sont également à votre disposition.

Et vous, êtes-vous déjà inscrit-e?

L'appli vous permet de consulter vos documents personnels et généraux (règlements, rapports de gestion, etc.) et une vidéo vous explique comment fonctionne la prévoyance professionnelle. Par ailleurs, vous pouvez facilement modifier une adresse. Vous souhaitez que la Previs vous apporte des conseils? Retrouvez les coordonnées de votre conseillère ou conseiller à la clientèle dans l'appli et à travers celle-ci, prenez contact avec cette personne par téléphone ou par courriel. Les nombreux retours positifs reçus nous réjouissent tout particulièrement. Nous vous tiendrons au courant des autres offres proposées dans l'appli au fur et à mesure.

Employeurs dans le portail d'entreprise

Depuis longtemps, un portail en ligne permet aux employeurs affiliés à la Previs d'annoncer les mutations et de saisir les collaborateurs en incapacité de travail, ce qui évite d'envoyer des documents papier. Dans ce domaine aussi, nous aspirons à proposer un plus grand nombre de prestations et à améliorer le service fourni. Un nouveau portail d'entreprise sera finalisé à l'été 2019. Une fois que celui-ci aura été testé, nous informerons l'ensemble des employeurs affiliés des vastes possibilités offertes par cet outil numérique. Nous sommes convaincus que la manipulation aisée, le service rapide et les documentations mises à disposition simplifieront le travail des employeurs affiliés et que les importants remaniements opérés par la Previs porteront leurs fruits.

Une année exceptionnelle en ce qui concerne les nouveaux clients

L'année 2018 fait figure, d'une part, d'excellente année commerciale au regard des statistiques de la Previs et, d'autre part, d'année charnière pour ce qui est des prestataires du domaine de la prévoyance professionnelle. Le rejet de la réforme Prévoyance vieillesse 2020 à l'automne 2017 laissait en effet supposer que les demandes d'offre augmenteraient en 2018. Mais lorsqu'au printemps 2018, l'un des grands assureurs a annoncé se retirer du modèle de l'assurance complète, le marché a été gravement perturbé.

Un afflux de nouveaux clients représentant quelque 1'000 assurés au 1er janvier 2019.

Une opportunité pour la Previs? Sans aucun doute, et malgré tout, il convenait d'évaluer chaque demande individuelle en portant un regard critique sur les opportunités et les risques qu'elle recelait. Le résultat? Il parle de lui-même: la Previs a enregistré un afflux de nouveaux clients représentant quelque 1'000 assurés au 1er janvier 2019. Elle a donc atteint ses objectifs. En comparaison sur dix ans, un excellent résultat.

Examiner les plans LPP minimaux sous un angle critique

Comme chacun sait, les plans minimaux légaux ne couvrent que la partie obligatoire de la prévoyance professionnelle. Cela se traduit entre autres par de faibles cotisations d'épargne pour un salaire AVS déterminant maximal de CHF 85'320 (en 2019). Ainsi, dans le cadre des plans LPP minimaux, il est fait abstraction des éléments de salaire qui dépassent ce seuil. En dépit du taux de conversion de 6.8% prescrit par la loi sur la partie obligatoire, les rentes de vieillesse restent de ce fait limitées. Pour les caisses de pension, les plans LPP minimaux présentent des risques considérables. Compte tenu du taux de conversion trop élevé de 6.8%, ces plans peuvent générer des pertes actuarielles, précisément lorsque la rente de vieillesse LPP est supérieure à la rente de vieillesse réglementaire enveloppante de la Previs, avec un taux de conversion de 5.5% (en 2022). Les assurés d'une caisse de prévoyance supportent ces risques de façon solidaire, contraints d'accepter cette redistribution. Dans la mesure du possible, la Previs essaie de convaincre les employeurs affiliés de se reporter sur de meilleurs plans de prévoyance, pas nécessairement onéreux. Grâce à la diversité des plans proposés, nous sommes à même de répondre aux besoins individuels de nos clients et de leur soumettre des solutions attrayantes. Une situation qui profite à tous.

Engager la communication sur la voie de la numérisation progressive

Vous l'avez peut-être déjà constaté: à l'automne dernier, notre site Web a fait peau neuve. Il répond désormais aux standards actuels qui prévalent sur Internet. Voici quelques-unes des nouveautés proposées: un affichage optimisé pour les tablettes et les téléphones portables, une vue d'ensemble des principaux chiffres clés, un accès permettant de réaliser des mutations en ligne, un lien permettant de télécharger la nouvelle appli destinée aux assurés, un centre de téléchargement pour consulter les documents importants et les règlements et bien plus encore. Jugez par vous-même en vous rendant sur www.previs.ch/fr. Nous ferons ensuite passer la procédure d'inscription à nos séries de séminaires à l'ère numérique, de sorte que les employeurs affiliés et les assurés puissent s'inscrire à nos manifestations de manière simple et pratique.

Nathalie Sesiani
Responsable Prestations de prévoyance
Membre de la direction

Stefan Ernst
Responsable Clients et communication
Directeur adjoint
Membre de la direction

Employeurs affiliés

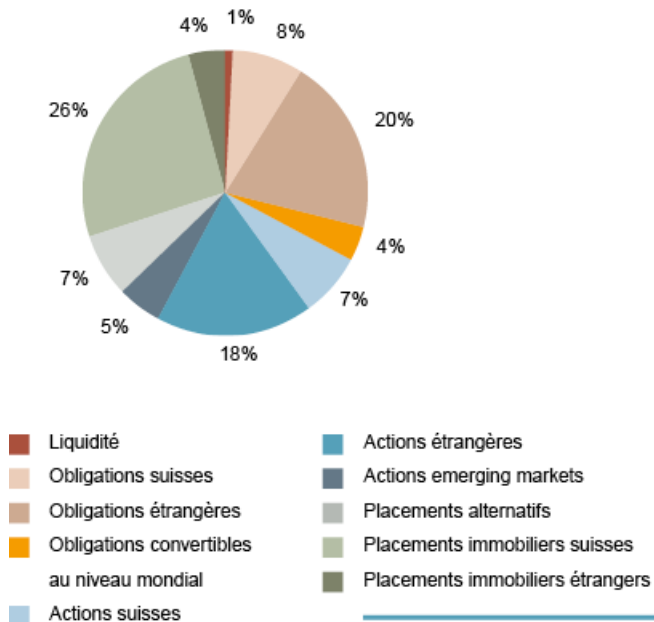
	2018	2017
Segment Service Public	1'252	1'287
Segment au choix	33	20
TOTAL EMPLOYEURS	1'285	1'307

Placements

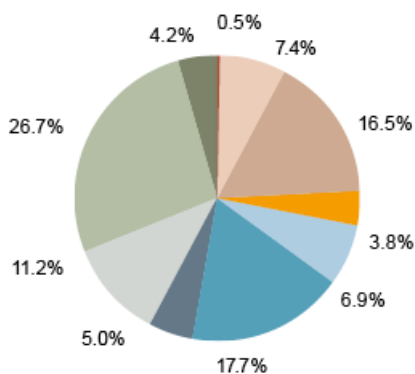
Comparaison entre la répartition stratégique et la répartition actuelle

Pour assurer l'efficacité de la surveillance et de la gestion des activités de placement, la stratégie de placement est répartie entre différentes catégories de placement. La représentation ci-après fournit une comparaison entre la répartition stratégique et la répartition actuelle au 31 décembre 2018.

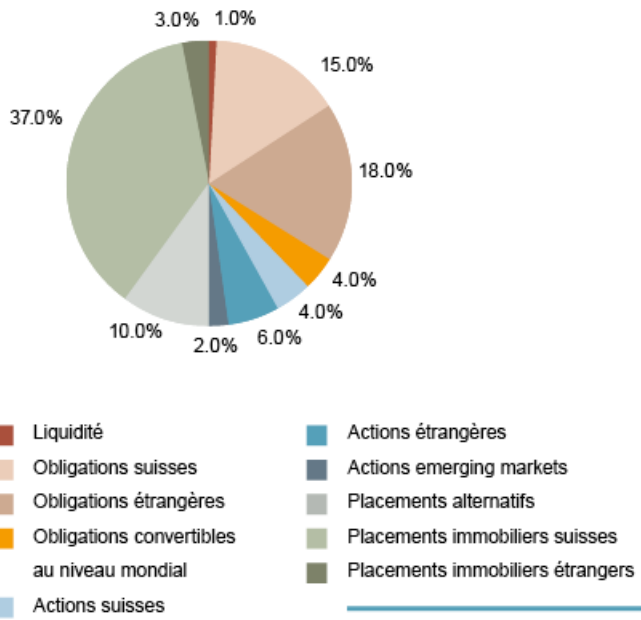
Répartition stratégique de la fortune – Stratégie de placement Previs 30



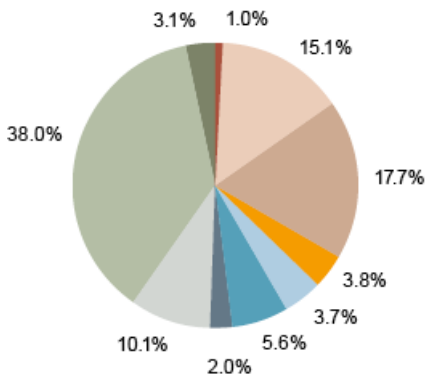
Répartition actuelle de la fortune – Stratégie de placement Previs 30



Répartition stratégique de la fortune – Stratégie de placement Retraités



Répartition actuelle de la fortune – Stratégie de placement Retraités



Une année boursière 2018 agitée et des perspectives non dénuées d'inquiétude

Retour sur l'année 2018 sous l'angle des placements

La croissance générale de l'économie mondiale s'est essouffée en 2018. Le dollar américain fort a causé des difficultés aux pays émergents et les problèmes liés aux sanctions douanières des Etats-Unis ont encore davantage ralenti la croissance de la Chine, suscitant l'incertitude parmi les investisseurs. Après avoir enregistré une croissance solide, l'Europe a rapidement dû déchanter. Tout le contraire des Etats-Unis, qui ont atteint leur taux de croissance le plus élevé depuis 2009. Pour autant, les Etats-Unis n'ont pas échappé au ralentissement économique, dont les signes étaient de plus en plus tangibles vers la fin de l'année. Ce fléchissement de l'économie a fait pression sur les cours des actions et entraîné leur diminution. Durant le second semestre 2018, les acteurs du marché ont par ailleurs revu leurs positions. Des perspectives d'avenir globalement optimistes ont cédé le pas à des prévisions pessimistes en matière de croissance et d'évolution des bénéfices des entreprises. La hausse des taux directeurs américains s'est elle aussi révélé un obstacle.

Corrections substantielles des cours sur les marchés boursiers.

Mais c'est en réalité le différend commercial opposant les Etats-Unis et la Chine qui est venu perturber les marchés boursiers. Les sanctions douanières ont pesé sur la croissance et obligé les entreprises à revoir leurs attentes à la baisse en ce qui concerne leurs bénéfices. Le recul des bénéfices escomptés exerce un effet de levier considérable sur l'évaluation des actions. L'assombrissement des perspectives a par conséquent engendré des corrections massives des cours. Ce phénomène a été le plus frappant en Suisse (-16.1%), suivi des pays émergents (-13.7%) puis des autres pays étrangers (-9.0%). Contrairement aux années 2014 à 2017, notre stratégie afférente aux actions suisses (stratégie d'équilibre) a donné des résultats sensiblement inférieurs à ceux du marché global (SPI) en 2018. Comme on le sait, les entreprises suisses à petite et moyenne capitalisation ont fait l'objet de corrections bien supérieures à celles des poids lourds de l'indice.

Pas de gains financiers non plus, pour ainsi dire, du côté des obligations en 2018. D'une part, les rendements se sont maintenus à des niveaux dans l'ensemble très faibles. D'autre part, l'augmentation des primes de risque s'est traduite par des évaluations à la baisse. Avec une performance de 0.3% pour les obligations suisses, nous avons atteint un résultat légèrement positif. En revanche, avec 2.7%, les obligations étrangères ont affiché un résultat annuel largement négatif.

Seul l'immobilier est sorti du lot, contribuant à la performance de manière nettement positive. Notre portefeuille suisse de placements directs a résisté à la tempête et nous a apporté une contribution de 4.5%, contre 2.35% pour nos investissements immobiliers étrangers.

Perspectives pour 2019

En matière de placements, les perspectives pour l'année 2019 ne sont pas dénuées d'inquiétude. A court terme, les marchés demeureront volatils sous l'effet d'influences géopolitiques telles que le différend commercial et le Brexit. A moyen terme, la question de savoir si le ralentissement économique en Europe amorcera ou non une récession sera cruciale. En cas de menace de glissement vers une récession, les prévisions de bénéfices des entreprises elles-mêmes, actuellement raisonnables, continueraient d'être revues à la baisse et déclencheraient des corrections de cours ad hoc. Toutefois, la situation ne semble pour l'heure pas évoluer dans ce sens. Une autre question déterminante sera de savoir si la Banque centrale européenne pourra ou non augmenter les taux d'intérêt en Europe. Nous partons du principe que les taux d'intérêt pourraient augmenter légèrement en Europe comme en Suisse au plus tôt à partir du quatrième trimestre.

Couverture partielle des actions

Nous avons couvert le portefeuille d'actions en Suisse, en Europe et aux Etats-Unis contre les risques notables durant une longue période. Le comité de placements a décidé de lever cette couverture contre les risques de perte extrême au moyen d'options put à la fin 2018. D'une part, les coûts ont fortement augmenté en raison de la volatilité accrue du marché. D'autre part, cette approche méthodologique ne protège pas lors d'une phase de fléchissement prolongée.

Stratégie de placement 40

A partir de 2019, cinq caisses de prévoyance (trois anciennes affiliations et deux nouvelles) ont décidé d'investir dans la stratégie de placement 40 que nous avons lancée avec succès le 3 janvier 2019, avec CHF 235 millions.

Investissements dans les matières premières

Le Conseil de fondation a décidé de renoncer aux investissements dans les produits agricoles et les énergies fossiles à l'avenir, après que la gestion de portefeuille est parvenue à la conclusion que ces investissements ne sont pas rentables sur le long terme. La forte influence que peuvent exercer les décisions politiques, les préoccupations éthiques et les pertes récurrentes observées sont les raisons principales qui expliquent cette décision. Concrètement, cela signifie que l'on exclura les placements dans les matières premières que constituent les produits agricoles et les énergies fossiles, lesquels sont négociés par le biais de produits dérivés et ont un effet purement spéculatif sur l'évolution des prix. S'inscrivant dans le cadre de notre stratégie en matière de développement durable, cette décision vient l'appuyer.

Placements immobiliers directs: croissance et stabilité

En cette année 2018 volatile en matière d'investissements, les placements immobiliers directs se sont révélés faire figure de «roc dans la tempête» en apportant une contribution positive à la performance. Une réalité qui doit perdurer à l'avenir. D'un côté, nous veillons, grâce à des acquisitions ciblées et à la mise en œuvre de projets de constructions et de transformations, à assurer la croissance de la catégorie de placement en conformité avec la stratégie. D'un autre côté, nous nous penchons activement sur les thématiques afférentes à l'optimisation des rendements et des coûts.

Outre les valeurs de marché supérieures résultant de la réévaluation opérée, les acquisitions réalisées à Berne, Bâle et Brugg ont contribué à la croissance au même titre que les nouvelles constructions et les transformations achevées à Bienne, Thoune et Wabern. Au vu de la conjoncture difficile, nous estimons que la situation en matière de location est positive. Dans notre nouveau lotissement qui a vu le jour à Bienne (Jardin du Paradis), 244 appartements ont trouvé preneur sur les 279 disponibles et il ne reste plus qu'une surface commerciale libre. A Thoune (Meisenweg) et à Wabern (Nesslerenweg), nous avons pu atteindre un taux de location de 100%.

Notre portefeuille immobilier suisse a résisté à la tempête.

Dans notre éventail de projets, nombreux sont ceux qui prévoient des constructions, notamment à Berthoud, Saint-Gall et Lausen. Ces trois projets se situent dans la phase de changement d'affectation et/ou du plan d'affectation spécial. Sous réserve de l'absence de fortes résistances dans le cadre du processus politique et du processus de droit public, la phase de projet de construction pourra être déclenchée cette année (pour un emménagement probable entre 2021 et 2023). En complément de ces programmes, nous rénovons en permanence nos anciens immeubles dans le but de les mettre à niveau pour l'avenir. A cet égard, nous misons principalement sur les énergies renouvelables, la réduction de la consommation énergétique et des émissions de CO2 ainsi que l'aménagement de nos bâtiments pour la population vieillissante.

Nous posons les bases visant à garantir et à améliorer les rendements locatifs à long terme et à optimiser les coûts en procédant à une analyse approfondie des objets et en mettant en place une stratégie minutieuse à l'échelle des immeubles. Les principaux points de départ des mesures qui résultent de cette approche concernent les investissements dans des travaux de rénovation entraînant une plus-value et l'exploitation du potentiel correspondant en termes d'augmentation des loyers, la location à des prix conformes au marché et la réduction du taux de vacance des logements. Du côté des frais, nous examinons les potentiels d'économies au niveau des coûts d'exploitation et d'entretien sans pour autant négliger la qualité (p. ex. concentration et adjudication des missions, conclusion de contrats-cadres).

En adoptant un tel positionnement, nous jetons les bases qui nous permettront de continuer à générer des rendements stables grâce aux placements immobiliers directs à l'avenir.

Daniel Zwygart
Responsable Placements
Membre de la direction

Explication du résultat net des placements

	Fortune totale	Placements financiers	Placements immobiliers
Ø 10 ans	4.18%	3.80%	5.25%
2018	-3.01%	-5.24%	4.52%
2017	8.32%	9.17%	5.29%
2016	7.45%	4.64%	14.96%
2015	0.79%	-0.05%	3.59%
2014	6.61%	7.23%	4.34%
2013	6.56%	6.82%	5.62%
2012	6.58%	7.58%	3.85%
2011	-1.62%	-3.29%	3.19%
2010	2.56%	2.09%	3.82%
2009	8.36%	10.26%	3.77%

Jusqu'en 2014, le rendement global était celui de la fondation commune Previs Service Public. Depuis 2015, il équivaut au résultat consolidé de toutes les stratégies de placement (fortune totale). Depuis 2017, le rendement global inclut aussi les placements de l'ancienne fondation de prévoyance Comunitas. Les chiffres à partir de 2015 ne permettent pas de connaître le rendement propre à chaque caisse de prévoyance.

Pour les caisses de prévoyance, c'est le rendement de la stratégie de placement retenue qui est déterminant, pour autant que la caisse ait été affiliée à la Previs l'année entière.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels d'une institution de prévoyance avec plusieurs œuvres de prévoyance au Conseil de fondation de la Previs Prévoyance, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Previs Prévoyance, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al.1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Le taux de couverture global de Previs Prévoyance s'élève à 97.98 % au 31 décembre 2018. Previs Prévoyance comprend 13 œuvres de prévoyance, parmi lesquelles, 8 œuvres de prévoyance se trouvent en situation de découvert. Un aperçu des degrés de couverture des différentes œuvres de prévoyance est présenté dans l'annexe aux comptes annuels. Les mesures prises par le Conseil de fondation sous sa propre responsabilité, avec le concours des commissions de prévoyance et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, pour résorber le découvert ainsi qu'au sujet des placements et de l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. En vertu de l'art. 35a, al. 2, OPP 2, nous devons constater dans notre rapport d'audit si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons

- que le Conseil de fondation assume, avec le concours des commissions de prévoyance, sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, telle qu'expliqué dans l'annexe aux comptes annuels sous le chiffre 1.5.6;
- que le Conseil de fondation respecte, avec le concours des commissions de prévoyance, les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- que les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales;
- que les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2, compte tenu des explications qui précèdent;
- que les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le Conseil de fondation avec le concours des commissions de prévoyance et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, qu'elles ont été mises en œuvre dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et que les obligations d'information ont été respectées;
- Le Conseil de fondation nous a confirmé surveiller l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert et adapter les mesures à l'évolution de la situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et la situation de l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Guemligen, le 24 avril 2019

T+R SA



Rita Casutt
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur agréée



Vincent Studer
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

Annexe

1.1 Bases et organisation

1.1.1 Forme juridique et but

La fondation a pour but la réalisation de la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application, en faveur des salariés des employeurs affiliés à la fondation ainsi que de leurs proches et survivants auxquels s'applique la LPP. Elle peut étendre la prévoyance au-delà des prestations minimales légales et verser en outre des allocations dans des situations de nécessité telles que maladie, accident ou chômage.

Dans la perspective de la transformation de l'institution commune en institution collective, un acte de fondation remanié a été approuvé par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations le 31 octobre 2013 et l'inscription dans le registre du commerce a été changée en date du 18 décembre 2013. La mise en œuvre de la modification du but est intervenue au 1er janvier 2015.

Sur la base de la décision de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, la fusion a été inscrite au registre du commerce de Berne le 13 novembre 2017 et concrétisée par la reprise des actifs et passifs de l'institution de prévoyance Comunitas.

1.1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est enregistrée dans le registre LPP du canton de Berne sous le numéro 0692.

Toutes les caisses de pension soumises à la loi sur le libre passage (LFLP) doivent être affiliées au fonds de garantie LPP. Elles fournissent des contributions correspondantes à ce fonds. Le fonds de garantie assure aux assurés leurs prestations jusqu'à un salaire assuré de CHF 127'980 lorsque l'institution de prévoyance n'est pas solvable.

1.1.3 Actes et règlements

- Acte de fondation du 30 avril 2018, en vigueur depuis le 12 juin 2018
- Règlement d'organisation de la Previs du 11 août 2017, en vigueur depuis le 1er janvier 2018
- Règlement de prévoyance de la Previs du 11 août 2017, en vigueur depuis le 1er janvier 2018
- Règlement des placements de la Previs du 13 décembre 2017, en vigueur depuis le 1er janvier 2018
- Règlement sur l'imputation des frais de la Previs du 1er mai 2017, en vigueur depuis le 1er janvier 2018
- Règlement sur les provisions de la Previs du 19 juin 2014, en vigueur depuis le 1er janvier 2015
- Règlement de liquidation partielle de la Previs du 21 octobre 2015, entrant en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2015

1.1.4 Organes de direction de la Previs et réglementation des signatures

Lors de l'Assemblée des délégués commune de la Previs et de Comunitas en date du 21 juin 2017, les délégués ont élu, sous réserve de la réalisation de la fusion, les futurs membres du Conseil de fondation, qui ont pris leurs fonctions à compter de l'entrée en vigueur de la fusion le 13 novembre 2017.

En 2018, le Conseil de fondation n'a connu aucun changement.

Composition du Conseil de fondation et fonctions en 2018

Prénom/nom	Fonction	Représentation des employés ou des employeurs	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation / réélection ¹⁾
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	Employeurs	Brienz Rothorn Bahn	2004/2017

Prénom/nom	Fonction	Représentation des employés ou des employeurs	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation / réélection
Pierre Spielmann	Vice-président Membre du comité de compliance	Employés	Stadt Murten	2006 ²⁾ /2017
Alfred Amrein	Président du comité de placements	Employeurs	Atupri Gesundheitsversicherung	2012/2017
Matthias Bütikofer	Membre du comité de placements	Employeurs	SZB Schweizerischer Zentralverein für das Blindenwesen	2014 ²⁾ /2017
Martin Gafner	Membre du comité de placements	Employeurs	Siloah AG	2016/2017
René Küng	Membre du comité de placements	Employés	Stadt Zofingen	2009 ²⁾ /2017
Reto Lindegger		Employeurs	Schweizerischer Gemeindeverband	2016 ²⁾ /2017
Urs Obrecht	Membre du comité de compliance	Employés	Heime dahlia	2013/2017
Stephan Spycher	Membre du comité de compliance	Employés	Gemeinde Vinelz	2009/2017
Jürg Thöni	Membre du comité de compliance	Employés	Spital STS AG	2012/2017

¹⁾ A l'occasion de la fusion, le Conseil de fondation a été entièrement renouvelé en 2017.

²⁾ Entrée au sein du Conseil de fondation de Comunitas (fondation de prévoyance)

Composition de la direction en 2018

Prénom/nom	Fonction
Stefan Muri	Directeur
Stefan Ernst	Directeur adj. / Responsable Clients & Communication
Pierre-Alain Cosendai	Membre de la direction / Responsable Finances et controlling
Beatrice Schmid	Membre de la direction / Responsable Développement de la prévoyance (jusqu'au 28.02.2019)
Nathalie Sesiani	Membre de la direction / Responsable Prestations de prévoyance
Daniel Zwygart	Membre de la direction / Responsable Placements

Réglementation des signatures

Le président, le vice-président et deux membres du Conseil de fondation, les membres de la direction ainsi que les membres de la direction élargie disposent d'un droit de signature commune à deux.

Prénom/nom	Fonction	Droit de signature à deux	Droit de signature à deux, avec signature d'un membre de la direction
------------	----------	---------------------------	---

Prénom/nom	Fonction	Droit de signature à deux	Droit de signature à deux, avec signature d'un membre de la direction
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	x	
Pierre Spielmann	Vice-président Membre du comité de compliance	x	
Alfred Amrein	Membre du Conseil de fondation Président du comité de placements	x	
Stephan Spycher	Membre du Conseil de fondation Membre du comité de compliance	x	
Stefan Muri	Directeur	x	
Stefan Ernst	Directeur adj. Responsable Clients & Communication	x	
Pierre-Alain Cosendai	Membre de la direction Responsable Finances et controlling	x	
Beatrice Schmid	Membre de la direction Responsable Développement de la prévoyance	x	
Nathalie Sesiani	Membre de la direction Responsable Prestations de prévoyance	x	
Daniel Zwygart	Membre de la direction Responsable Placements	x	
Susanne Lötscher	Membre de la direction élargie Responsable ressources humaines		x
Markus Mürner	Membre de la direction élargie Responsable Asset Management immobilier		x
Christoph Stäger	Membre de la direction élargie Responsable Gestion du portefeuille immobilier		x

Indemnités du Conseil de fondation

Selon le chiffre 2.5 du règlement d'organisation, les indemnités versées au Conseil de fondation sont publiées de manière résumée dans le rapport annuel:

	2018 CHF	2017 CHF
Honoraires fixes	170'080	246'611
Jetons de présence	69'085	66'589
Total des indemnités du Conseil de fondation	239'165	313'200

Indemnités de la direction

En vue d'appliquer une politique de la transparence allant au-delà des prescriptions, la Previs publie également les chiffres concernant les indemnités de la direction, y compris la participation de l'employeur aux assurances sociales. Outre les salaires annuels, la Previs pratique un système de bonus/malus selon lequel tous les collaborateurs, direction comprise, peuvent réaliser, en application d'une procédure déterminée, une indemnité supplémentaire dépendant des prestations. Cette

indemnité est toujours calculée à la fin d'une année civile sur la base de l'évaluation des prestations lors des entretiens de promotion des collaborateurs. Outre la réalisation des objectifs, elle tient aussi compte de la situation financière de la Previs.

	2018 CHF	2017 CHF
Somme salariale annuelle (6 membres de la direction)	1'284'392	1'098'188
Bonus (versés l'année suivante)	52'500	196'100
Parts des employeurs aux assurances sociales	279'802	246'647
Total indemnités de la direction	1'616'694	1'540'935

Le rapport entre le salaire le plus bas (apprentis non compris) et le salaire le plus élevé à la Previs est de 1:5.0.

1.1.5 Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	ABCON AG, Bern, Martin Schnider SwissLife Pension Services AG, Zürich, Guido Aggeler
Organe de révision externe	T+R AG, Gümliigen, Vincent Studer

Conseils en gestion de fortune

Conseils stratégiques	Renato Flückiger, Ittigen
Contrôle des risques	PPCmetrics AG, Zürich
Conseils opérationnels	INVESTAS Beratungs AG, Bern (bis 31.12.2018)

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPP)
Belpstrasse 48, case postale, 3000 Berne 14

1.1.6 Employeurs affiliés

Ce tableau présente les affiliations avec des assurés actifs à la date de référence.

	2018	2017
Segment Service Public	1'252	1'287
Segment au choix	33	20
Total employeurs	1'285	1'307

1.2 Assurés actifs et rentiers

1.2.1 Assurés actifs

	2018	2017
--	------	------

	2018	2017
Femmes	20'996	20'762
Hommes	8'923	8'843
Total assurés actifs	29'919	29'605

	2018	2017
Assurés actifs au 1.1.	29'605	29'248
Mutations a posteriori année précédente	186	-84
Entrées	6'156	5'827
Sorties	-5'349	-4'617
Départs à la retraite	-659	-755
Décès	-20	-14
Assurés actifs au 31.12.	29'919	29'605

1.2.2 Rentières et rentiers

	2018	2017
Rentes de vieillesse	6'920	6'567
Rentes d'invalidité	581	615
Rentes de conjoint	991	1'010
Rentes d'orphelin/d'enfant	195	225
Autres rentes	5	13
Total bénéficiaires des rentes	8'692	8'430

	2018	2017
Bénéficiaires des rentes au 1.1.	8'430	8'115
Mutations ultérieures année précédente	-84	-10
Nouveaux bénéficiaires de rentes ¹	597	649
Bénéficiaires de rentes en moins ²	-251	-324
Bénéficiaires des rentes au 31.12.	8'692	8'430

¹ Départ à la retraite, invalidité

² Terme effectif d'affiliation ou selon type de rente: départ à la retraite, invalidité, décès, âge terme révolu

1.2.3 Répartition des assurés actifs en fonction de leur âge

	2018	2017
--	------	------

	2018	2017
Femmes (âge en années)	44.49	45.10
Hommes (âge en années)	46.33	47.04
Assurés actifs (âge en années)	45.04	45.67

1.3 Mode de mise en œuvre du but de la fondation

1.3.1 Explication des plans de prévoyance et de leur financement

La fondation a géré sept plans d'épargne et sept plans de risque dans la caisse de prévoyance Service Public. Dans la caisse de prévoyance Comunitas, le choix des plans avec quatre plans de risque possibles est libre pour les cotisations d'épargne. Dans les autres caisses de prévoyance, le choix des plans est libre.

1.3.2 Informations complémentaires concernant l'activité de prévoyance

Adaptation des rentes à l'évolution des prix

Lors de la séance du 13 décembre 2017, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à une adaptation des rentes au renchérissement pour le 1er janvier 2018.

1.4 Principes d'évaluation et présentation des comptes, continuité

1.4.1 Présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont établis selon les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26.

1.4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2.

Les **liquidités, créances et engagements** sont évalués à leur valeur nominale.

Les **devises** sont évaluées sur la base de leur cours le jour de référence. Les cours déterminés par l'office de dépôt s'appliquent.

Les **actions, obligations et parts de placements collectifs** sont évaluées à leur valeur boursière le jour de référence. Les cours déterminés par l'office de dépôt s'appliquent.

Les **placements immobiliers directs** ont été évalués au 31 décembre 2018 par Wüest Partner AG et Privera SA (pour les parts de copropriété) selon la méthode DCF.

- Avec la méthode DCF, la valeur de marché actuelle d'un immeuble est définie par la somme de tous les revenus nets escomptés dans le futur et actualisés au jour de l'évaluation (avant impôts, intérêts, amortissements et provisions = EBITDA). Les revenus nets (= EBITDA) sont actualisés individuellement pour chaque immeuble en tenant compte des perspectives et risques respectifs et sur la base d'un taux adapté aux risques et conforme au marché.
- En vertu de la norme Swiss GAAP RPC 26, les évaluations sont réalisées sur la base des valeurs réelles, la définition de la valeur de marché prise en compte étant celle de l'IVSC, de TEGoVA et de la RICS: «La valeur de marché est le montant estimé auquel un bien immobilier devrait s'échanger à la date de l'évaluation entre un vendeur et un acheteur consentants dans le cadre d'une transaction régulière, après une mise sur le marché d'une durée convenable où les parties ont agi chacune sciemment, prudemment et sans contrainte.»
- Les ouvrages en cours de réalisation (projets de nouvelles constructions, rénovations mais aussi terrains à bâtir) sont portés à l'actif au coût de production. L'évaluation aura lieu au plus tard un an après l'achèvement des travaux. Les coûts de planification jugés insignifiants sont sortis du bilan.
- Les impôts latents dus lors des ventes prévues d'immeubles existants sont contrôlés et mis à jour ou confirmés à la fin de l'exercice.
- Les taux d'actualisation se situent dans une fourchette comprise entre 2.90% et 4.65%.

Les comptes de régularisation et provisions non techniques sont pris en compte selon les règles de la comptabilité commerciale et les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26.

Des réserves de fluctuation de valeurs appropriées à la stratégie de placement prévue sont constituées du côté des passifs pour chaque caisse de prévoyance.

Pour déterminer l'objectif minimal que doivent atteindre les réserves de fluctuation de valeurs par catégorie d'investissement, l'on applique la méthode dite économique-financière (méthode «Value at Risk»). Cette méthode consiste à calculer les réserves de fluctuation de valeurs des différentes stratégies de placement en se basant sur le profil de risque et de rendement des catégories de placement. L'objectif des réserves de fluctuation de valeurs est exprimé en pour cent des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, compte tenu d'un degré de sécurité de 97.5% sur un an.

1.4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

A la fin de l'exercice 2018, les principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes n'ont subi aucune modification par rapport à l'année précédente.

1.5 Risques actuariels, couverture du risque, taux de couverture

1.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Previs est une institution de prévoyance partiellement autonome couvrant elle-même une partie de ses risques. La Previs a conclu une réassurance congrue auprès de PKRück Réassurance des caisses de pension SA pour les risques décès et invalidité.

L'accord contractuel avec PKRück SA prévoit qu'un excédent éventuel (ou un déficit) résultant d'un développement meilleur (ou moindre) de l'évolution des sinistres que ne le prévoyait le calcul des primes soit comptabilisé chaque année dans la réserve de risque clientèle correspondante.

1.5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne

	2018	2017
Situation des avoirs-épargne au 1.1.	2'904'652'702	2'772'829'147
Cotisations d'épargne des employés et des employeurs	217'161'082	213'612'235
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	22'705'509	52'615'180
Prestations de libre passage	253'725'258	266'671'079
Remboursements pour l'EPL / divorce	12'892'159	9'271'798
Prestations de libre passage en cas de sortie	-223'963'659	-196'186'312
Transfert de fonds en cas de sortie collective	-62'686'085	-54'805'789
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	-8'067'086	-10'192'840
Dissolution par suite de départ à la retraite, décès	-149'902'066	-194'883'716
Variation des avoirs-épargne des assurés en incapacité de travail	-9'973'791	451'738
Intérêts du capital d'épargne	30'058'267	45'186'236
Corrections des années précédentes / incapacité de travail / AI ¹	-3'272'084	83'947
Situation des avoirs-épargne au 31.12.	2'983'330'206	2'904'652'702

¹ Le capital de couverture pour les assurés en incapacité de travail sera géré au sein du capital de couverture pour les rentiers à partir de 2018.

Les avoirs-épargne de chaque caisse de prévoyance ont été rémunérés à un taux d'intérêt spécifique, compris dans une fourchette entre 1.00% et 2.25% (2017: entre 1.00% et 2.25%, rémunération enveloppante). La rémunération se base sur la grille définie dans le règlement de prévoyance et est définie une fois par an pour chaque caisse de prévoyance par le Conseil de fondation à la demande de la commission de prévoyance.

1.5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	2018	2017
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	1'621'367'763	1'577'207'080

1.5.4 Evolution du capital de couverture pour les rentiers

	2018	2017
Situation du capital de couverture au 1.1.	2'175'228'277	2'017'188'582
Changement en raison de liquidations partielles	-17'064'025	-4'212'977
Adaptation au nouveau calcul au 31.12. ¹⁾	41'369'452	162'252'672
Situation du capital de couverture au 31.12.	2'199'533'704	2'175'228'277

¹⁾ Y c. transferts liés au capital de couverture incapacité de travail/invalidité et adaptations sur la base des transferts des années précédentes.

1.5.5 Evolution des provisions techniques

	2018	2017
Provisions pour changement de bases	32'993'006	21'752'283
Provision pour taux de conversion	33'921'529	42'691'000
Provision pour pertes sur les retraites LPP	3'091'678	0
Total des provisions techniques	70'006'213	64'443'283

1.5.6 Résultats du rapport actuariel au 31 décembre 2018

En qualité d'institution collective, la Previs gère un compte pour chaque caisse de prévoyance comme le préconisent les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. En conséquence, chaque caisse de prévoyance possède un degré de couverture individuel, lequel est communiqué aux organes compétents de la caisse de prévoyance. Présenter un degré de couverture consolidé à l'échelle de la fondation n'ayant pas de sens, nous avons décidé d'y renoncer.

A la date du 31 décembre 2018, les degrés de couverture de toutes les caisses de prévoyance de la Previs calculés sur la base d'un taux d'intérêt technique de 2.25% atteignaient entre 96.4% et 104.3%.

La stabilité financière du collectif de rentiers présentant un degré de couverture de 98.00% au sens de l'art. 44 OPP 2 est garantie par le biais du mécanisme de financement complémentaire par les caisses de prévoyance des assurés actifs. Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures supplémentaires.

Sept autres caisses de prévoyance présentent un découvert au sens de l'art. 44 OPP 2, dû principalement à la performance insuffisante réalisée en 2018. Compte tenu de la capacité de risque structurelle des caisses de prévoyance, leurs découverts peuvent être considérés comme faibles. Par conséquent, il n'est actuellement pas nécessaire d'engager des mesures d'assainissement immédiates.

Les autres caisses de prévoyance ne présentent pas de découvert au sens de l'art. 44 OPP 2.

L'expert confirme que les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations et au financement au 31 décembre 2018 correspondent aux dispositions légales.

1.5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les bases réglementaires et les calculs pour le bilan actuariel se fondent sur les bases techniques LPP 2015 / TP 2015. Il s'agit de bases considérées comme bien adaptées aux calculs actuariels d'institutions de prévoyance autonomes et qui sont par conséquent fréquemment utilisées. Les probabilités de mariage, l'âge du conjoint, le nombre d'enfants et l'âge des enfants sont pris en compte selon la méthode commune. Au lieu d'introduire la situation familiale détaillée, l'on applique pour chaque assuré les chiffres empiriques des bases actuarielles LPP 2015.

Le taux d'intérêt technique est un paramètre essentiel pour la définition des engagements actuariels. Ce taux doit être fixé sur la base des hypothèses relatives au rendement à long terme du capital. Le taux d'intérêt technique s'élève à 2.25% au 31 décembre 2018.

1.5.7.1 Provisions actuarielles

Principes

La Previs constitue des provisions actuarielles pour les risques actuariels soumis à des fluctuations ainsi que pour les promesses de prestations qui ne sont pas ou pas suffisamment financées par les cotisations réglementaires.

Les provisions actuarielles sont des consolidations qui, dans le cadre du calcul du degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2, sont prises en compte de la même manière que les capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes.

Provision pour changement de bases

Cette provision est constituée pour tenir compte des effets financiers de l'augmentation attendue de l'espérance de vie depuis la publication des bases techniques.

Le montant théorique de la provision correspond à 0.5% du capital de couverture des rentes multiplié par la différence entre l'année de calcul et l'année pendant laquelle les bases actuarielles utilisées par l'institution de prévoyance ont été publiées.

Provision pour fluctuations de risques des assurés actifs

Les risques décès et invalidité sont en général soumis à des fluctuations à court terme. La Previs a conclu une réassurance pour ces risques, raison pour laquelle aucune provision n'est actuellement constituée pour ces risques.

Provision pour taux de conversion

Une provision pour taux de conversion est constituée en cas de pertes dues à la retraite sur la base des taux de conversion appliqués en primauté de cotisations.

La provision est calculée pour tous les assurés actifs à partir de l'âge de 55 ans. Elle correspond à la différence escomptée avec le taux d'intérêt technique entre l'avoir de vieillesse probable à l'âge de la retraite et le capital de couverture actuariel nécessaire au même moment calculé pour la rente convertie. Un taux de retrait sous forme de capital basé sur des valeurs empiriques est pris en compte. La provision est adaptée chaque année. La provision pour taux de conversion est calculée chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle. Elle est dissoute dès qu'une réduction du taux de conversion à la valeur technique correcte est conclue, ou dès que le taux de conversion appliqué est correct sur le plan actuariel.

Depuis le 1er janvier 2018, le taux de conversion de la Previs est réduit progressivement de 0.1% par an jusqu'à 5.5% d'ici 2022. L'abaissement du taux d'intérêt technique à 2.75% au 31 décembre 2015, puis à 2.25% au 31 décembre 2017, a donné lieu à des pertes sur les retraites que l'on a dû inscrire dans les engagements par le biais de provisions.

Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique

Aucune provision pour un abaissement supplémentaire du taux d'intérêt technique n'a été constituée au 31 décembre 2018.

Provision pour pertes sur les rentes de vieillesse LPP

Si, lors du départ à la retraite, la rente de vieillesse réglementaire est inférieure à la rente de vieillesse prévue par la LPP, il en résulte des pertes sur mutations étant donné que la rente de vieillesse réglementaire doit être portée au niveau de la rente de vieillesse prévue par la LPP. Afin de compenser ces pertes, une provision est constituée.

La provision est calculée pour tous les assurés actifs à partir de 55 ans selon les mêmes principes que la provision pour taux de conversion.

La provision a été déterminée pour la première fois au 31 décembre 2018 et sera constituée sur une période de trois ans. Un tiers était donc disponible au 31 décembre 2018.

1.5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Aucune modification n'a eu lieu.

1.5.9 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le degré de couverture au niveau de la fondation, selon l'art. 44 OPP 2, s'élève à 97.98%. Le tableau ci-dessous indique dans quelle fourchette se situe le taux de couverture des différentes caisses de prévoyance.

Degré de couverture des caisses de prévoyance	31.12.2018	31.12.2017
< 90.0%	0	0
90.0% – 94.9%	0	0
95.0% – 100.0%	8	1
> 100.0%	5	11

1.6 Commentaires relatifs aux placements de fortune et au résultat net de ces placements

1.6.1 Organisation des activités de placement, règlement des placements

1.6.1.1 Règlement des placements

Le règlement des placements de la Previs régit la répartition des responsabilités, des compétences et des tâches de contrôle entre le Conseil de fondation, le comité de placements et la direction.

Le placement de fortune est subdivisé en plusieurs phases, avec différentes attributions de compétences. Il en résulte grosso modo le tableau suivant:

Domaine	Conseil de fondation	Comité de placements	Gestion de portefeuilles
Placements stratégiques	Décision	Conseil	
Placements tactiques	Information	Décision	Mise en œuvre
Choix des titres		Information	Décision
Affaires courantes		Information	Décision
Reporting	Information	Information	Consolidation

Dans les mandats externes, la gestion de portefeuille est assurée par le gestionnaire de portefeuille compétent de la banque concernée; dans les mandats internes, il s'agit de la gestion de portefeuille interne à la Previs.

Autres organes concernés

Mission	Responsabilité
Conseils stratégiques	Renato Flückiger, Ittigen
Conseils opérationnels	INVESTAS Beratungs AG, Bern (jusqu'au 31.12.2018)
Global Custodian	UBS AG, Zürich
Gestion de fonds	UBS Fund Management, Basel
Contrôle des risques	PPCmetrics AG, Zürich

1.6.1.2 Mandats de gestion de fortune

Les obligations suisses, obligations étrangères, actions suisses et actions étrangères sont gérées dans le cadre de fonds à investisseur unique moyennant la délégation en retour de la gestion de fortune à la gestion de portefeuille de la Previs sur autorisation de l'Autorité de surveillance des marchés financiers. Toutes les autres catégories de placement sont gérées selon le même principe dans le cadre des Managed Accounts par la gestion de portefeuille de la Previs.

La Previs gère personnellement l'ensemble des placements avec le concours d'experts externes.

La Previs a en outre attribué un mandat de gestion de fortune à Credit Suisse Asset Management pour les obligations en devises étrangères.

1.6.2 Objectif et calcul des réserves de fluctuation de valeurs

Les réserves de fluctuation de valeurs sont constituées séparément pour chaque caisse de prévoyance. L'objectif des réserves de fluctuation de valeurs a été défini comme suit pour chacune des stratégies de placement¹:

	2018	2017
Stratégie de placement 15	6.98%	8.70%
Stratégie de placement 30	11.43%	12.43%
Stratégie de placement 40	14.25%	16.85%
Stratégie de placement rentiers	7.09%	5.84%

La procédure utilisée correspond aux principes d'évaluation énoncés au chiffre 1.4.2.

¹ Le nombre figurant dans la désignation de la stratégie correspond à la part d'actions qu'elle contient.

1.6.3 Présentation des placements par catégorie

1.6.3.1 Présentation des placements ventilés selon usages comptables

	2018 CHF	2017 CHF
Stratégie 15	0	0
Stratégie 30	5'042'317'136	5'250'483'527
Stratégie 40	0	0
Stratégie retraités	133'764'667	104'533'952
Total des placements de fortune	5'176'081'804	5'355'017'479

Capital d'exploitation et autre	2018 CHF	2017 CHF
Liquidités d'exploitation	77'592'808	35'770'325
Créances d'employeurs	4'520'095	4'907'275
Créances diverses	3'228'406	714'478
Actifs provenant de contrats d'assurance	16'100'000	9'890'114
Placements immatériels	1'651'263	1'361'348
Placements matériels	3'459'500	1'919'615
Compte de régularisation actif	405'162	1'107'400
Total capital d'exploitation et autre	106'957'235	55'670'554

Récapitulation de la fortune totale	2018 CHF	2017 CHF
-------------------------------------	-------------	-------------

Récapitulation de la fortune totale	2018 CHF	2017 CHF
Total des investissements	5'176'081'804	5'355'017'479
Total capital d'exploitation et autre	106'957'235	55'670'554
Fortune totale (somme du bilan)	5'283'039'039	5'410'688'034

Le poste «Créances d'employeurs» comprend les cotisations de l'année 2018 encore dues au 31 décembre 2018.

1.6.3.2 Présentation selon la stratégie de placement 30

L'allocation des fonds au 31 décembre 2018 a été définie sur la base des valeurs boursières présentées dans la comptabilité des titres d'UBS. En raison d'un décalage temporel, ces valeurs diffèrent légèrement des valeurs inscrites dans le rapport annuel d'UBS et au bilan.

La valeur à la fin 2018 est comparée à la stratégie de placement (part visée) décidée par le Conseil de fondation:

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	0.5%	0 – 15 %
Obligations suisses	8.0%	7.4%	5 – 15 %
Obligations étrangères	20.0%	16.5%	10 – 25 %
Obligations convertibles au niveau mondial	4.0%	3.8%	0 – 6 %
Actions suisses	7.0%	6.9%	4 – 11 %
Actions étrangères	18.0%	17.7%	15 – 29 %
Actions marchés émergents	5.0%	5.0%	
Placements alternatifs	7.0%	11.2%	0 – 13 %
Placements immobiliers suisses	26.0%	26.7%	22 - 40 %
Placements immobiliers étrangers	4.0%	4.2%	0 – 6 %

Au cours de l'exercice sous revue, la quote-part d'actions était légèrement surpondérée au second semestre (env. 1% au-delà de la part visée). Vers la fin de l'exercice, cette surpondération a été clôturée. Nous avons maintenu notre couverture partielle des actions en Suisse, en Europe et aux Etats-Unis contre des pertes notables, ce qui s'est traduit par une réduction significative du risque pris.

Au 31 décembre 2018, la Previs possède, en tant qu'actionnaire, une participation auprès de PKRück équivalant à environ CHF 27.3 millions. La Previs est représentée par son directeur au sein du conseil d'administration.

1.6.3.3 Présentation selon la stratégie de placement Previs Retraités

L'allocation des fonds au 31 décembre 2018 a été définie sur la base des valeurs boursières présentées dans la comptabilité des titres d'UBS. En raison d'un décalage temporel, ces valeurs diffèrent légèrement des valeurs inscrites dans le rapport annuel d'UBS et au bilan.

La valeur à la fin 2018 est comparée à la stratégie de placement (part visée) décidée par le Conseil de fondation:

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	1.0%	0 – 18 %
Obligations suisses	15.0%	15.1%	10 – 30 %
Obligations étrangères	18.0%	17.7%	15 – 35 %
Obligations convertibles au niveau mondial	4.0%	3.8%	0 – 5 %
Actions suisses	4.0%	3.7%	0 – 5 %

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Actions étrangères	6.0%	5.6%	0 - 10%
Actions marchés émergents	2.0%	2.0%	
Placements alternatifs	10.0%	10.1%	0 - 12 %
Placements immobiliers suisses	37.0%	38.0%	25 - 45 %
Placements immobiliers étrangers	3.0%	3.1%	0 - 4 %

L'orientation de la stratégie de placement Retraités est restée stable pendant toute l'année.

1.6.4 Limites légales selon l'OPP 2

1.6.4.1 Art. 55 OPP 2 par rapport à la fortune totale

Conformément à l'art. 55 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2), des limites s'appliquent aux différents placements.

	Part effective	Part maximale
Titres hypothécaires	1.41%	50.00%
Actions	28.23%	50.00%
Immobilier	29.67%	30.00%
Immobilier en Suisse	26.32%	30.00%
Immobilier à l'étranger	3.35%	10.00%
Placements alternatifs	12.04%	15.00%
Devises étrangères non couvertes	26.07%	30.00%
Placements chez l'employeur	0.14%	5.00%

Toutes les limites sont respectées à l'échelon de la fondation. Les valeurs patrimoniales déclarées au titre d'immeubles en vertu de l'OPP 2 représentaient cependant 39.8% au 31 décembre 2018 pour la stratégie Retraités. La limite fixée par l'OPP 2 est ainsi dépassée à hauteur de 9.8% au niveau de la stratégie de placement. Ce dépassement de la limite établie à 30% pour les placements immobiliers se justifie et s'explique à la lumière des remarques ci-dessous, extraites du règlement des placements:

Les directives qui s'appliquent en matière de placement nécessitent l'extension de certaines limites stipulées par l'OPP 2 comme suit:

- *Total des placements immobiliers selon la part visée de la Previs: 35%*
- *Total des placements immobiliers selon la part maximale de la Previs: 49%*
- *placements immobiliers selon la part maximale prévue par l'OPP 2: 30%, dont 10% au max. à l'étranger*

La Previs poursuit une stratégie de placement qui tend à utiliser au mieux le potentiel de rendement des différents marchés de placement en tenant compte de la capacité de risque (et en particulier aussi de la structure des engagements). Afin de réduire la volatilité de la fortune globale, la Previs détient et gère une large part d'immobiliers directs, principalement placée dans les appartements locatifs. La part stratégique visée de cette catégorie de placements est de 37%. En complément à la catégorie des placements immobiliers directs axés sur les logements et à titre de diversification, la Previs investit également une part dans les placements immobiliers indirects à l'étranger, avec une part stratégique visée de 3%. Une fois les parts visées atteintes, la part d'immobilier peut donc atteindre 40%, et même 49% si toutes les limites maximales sont atteintes. De fait, il en résulte un dépassement des limites prévues par l'OPP 2 de respectivement 10 et 19 points de pourcentage. En augmentant la part d'immobilier, et en particulier d'immobilier direct, la Previs améliore encore sa situation générale en termes de risque.

La quote-part de placements alternatifs prévue par l'OPP 2 diffère de la classification effective telle que prévue par le règlement des placements, car une approche économique doit prévaloir quand il s'agit de surveiller les risques. L'application de la quote-part de placements alternatifs prévue par l'OPP 2 est assurée par un rapport OPP 2 distinct de Global Custodian.

1.6.5 Instruments financiers dérivés et engagements de capital en cours (ouverts)

1.6.5.1 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

	Exposure + CHF	Exposure - CHF	Valeur du marché CHF	Volumes de contrats CHF
Optionen	-	-	-	-
Futures	-	-	-	-
Instruments sur devises	5'679'432	1'629'220	4'050'213	864'506'378
Produits structurés	14'228'000	-	14'228'000	14'228'000
Total	19'907'432	1'629'220	18'278'213	878'734'378

Les options présentées constituent exclusivement des opérations de couverture (options long put). Il en va de même pour les instruments sur devises, les montants arrivant éventuellement à terme étant entièrement disponibles (pas de vente à découvert). Les appels de marge existant au 31 décembre 2018 sont couverts par les limites internes disponibles auprès de Global Custodian.

Les produits structurés comprennent des certificats trackers ainsi que des produits portant intérêts à coupons variables.

1.6.5.2 Engagements de capital en cours (ouverts)

Au jour de référence, soit le 31 décembre 2018, les engagements de capital ci-après étaient ouverts:

	CHF	EUR	USD
Engagement de capital appelé	-	100'023'396	74'196'998
Engagement de capital ouvert	25'560'000	29'976'604	60'363'785
Engagement de capital total	25'560'000	130'000'000	134'560'783

1.6.6 Valeurs de marché et cocontractants des titres en Securities Lending

En principe, le règlement des placements de la Previs n'autorise pas le prêt de titres. Il se peut cependant qu'au sein des parts de fonds souscrites et des fondations de placement, des prêts de titres (Securities Lending) soient proposés par l'intermédiaire du service de gestion de portefeuille du fournisseur.

1.6.7 Explication du résultat net des placements

1.6.7.1 Rendements

	Fortune totale	Placements financiers	Placements immobiliers
Ø 10 ans	4.18%	3.80%	5.25%
2018	-3.01%	-5.24%	4.52%
2017	8.32%	9.17%	5.29%
2016	7.45%	4.64%	14.96%
2015	0.79%	-0.05%	3.59%
2014	6.61%	7.23%	4.34%
2013	6.56%	6.82%	5.62%
2012	6.58%	7.58%	3.85%
2011	-1.62%	-3.29%	3.19%
2010	2.56%	2.09%	3.82%

	Fortune totale	Placements financiers	Placements immobiliers
2009	8.36%	10.26%	3.77%

Jusqu'en 2014, le rendement global était celui de la fondation commune Previs Service Public. Depuis 2015, il équivaut au résultat consolidé de toutes les stratégies de placement (fortune totale). Depuis 2017, le rendement global inclut aussi les placements de l'ancienne fondation de prévoyance Comunitas. Les chiffres à partir de 2015 ne permettent pas de connaître le rendement propre à chaque caisse de prévoyance. Pour les caisses de prévoyance, c'est le rendement de la stratégie de placement retenue qui est déterminant, pour autant que la caisse ait été affiliée à la Previs l'année entière.

1.6.7.2 Frais de gestion de la fortune

Les frais de gestion de fortune présentés ont augmenté par rapport à 2017. Cette hausse est principalement due à l'augmentation nette des coûts implicites. Dans le cadre de notre organisation de fonds, l'on nous reconnaît un taux de transparence de 100%, bien que dans les placements alternatifs, certaines stratégies soient menées sans que des informations soient disponibles sur le taux de coûts TER. En 2018, il a été possible de déterminer et de présenter des coûts TER supplémentaires. Cette plus grande transparence a fait augmenter les coûts implicites.

	2018 CHF	2017 CHF
Coûts explicites placements financiers	-1'516'486	-2'843'258
Coûts implicites placements financiers	-15'643'572	-13'467'938
Total Expense Ratio placements financiers	-17'160'058	-16'311'196
Total frais de gestion de la fortune placements financiers bruts	-17'160'058	-16'311'196
en % de la valeur du marché des placements financiers	0.44%	0.39%
Rabais	818'165	1'687'086
Total frais de gestion de la fortune placements financiers nets	-16'341'893	-14'624'110
en % de la valeur du marché des placements financiers	0.42%	0.35%
Frais d'administration internes	-5'540'965	-4'336'416
Honoraires de tiers gestion de fortune	-539'629	-949'184
Recettes honoraires gestion de fortune / charges	104'629	131'423
Gestion de portefeuille interne	-144'032	-170'901
Estimations	-127'101	-2'624
Total Expense Ratio placements immobiliers directs	-6'247'098	-5'327'702
Total frais de gestion de la fortune immobilière	-6'247'098	-5'327'702
en % de la valeur du marché des placements immobiliers directs	0.49%	0.45%
Total frais de gestion de la fortune nets	-22'588'991	-19'951'813
en % de la valeur du marché brute	0.45%	0.40%
en % de la valeur du marché nette	0.44%	0.37%

La Previs a conclu des conventions avec différentes fondations de placement et différents fournisseurs de fonds concernant les rétrocessions et les rabais. Pour l'année 2018, la Previs s'est vu accorder des rabais à concurrence de CHF 0.82 million (2017: CHF 1.69 million). En outre, nous avons conclu un «Fund Master Agreement» avec notre Global Custodian. Celui-ci implique notamment la ségrégation de l'ensemble de nos fonds de placement. Cet accord permet d'affirmer, dans le cadre des relations commerciales avec la Previs, que notre Global Custodian ne retient pas de dotations supplémentaires sous forme de rabais au sens de l'ATF 132 III 460.

Le 31 décembre 2018, la Previs ne détenait pas de placements dits intransparents conformément à l'attestation de frais de gestion de la fortune établie par UBS. Le taux de transparence des coûts atteint donc 100%.

	2018 CHF	2017 CHF
Total placements transparents	5'176'081'803	5'353'027'950
Total placements collectifs intransparentes	0	0
Fortune globale de placement	5'176'081'803	5'353'027'950
Pourcentage de transparence des coûts	100.00%	100.00%

1.6.7.3 Exercice du droit de vote

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), mieux connue sous le nom d'initiative Minder, contraint les caisses de pension, en tant qu'actionnaires d'entreprises suisses, à utiliser activement leur droit de vote en faveur des destinataires. L'exercice du droit de vote peut être consulté sur www.previs.ch/fr/vermoegensanlagen.

1.6.8 Explications concernant les placements chez les employeurs et les réserves de cotisations des employeurs

1.6.8.1 Explications concernant les placements auprès des employeurs

Le 31 décembre 2018, les placements auprès des employeurs étaient constitués d'un prêt de CHF 5 millions accordé à la fondation Siloah (rémunération 2018: 2.20%) ainsi que d'un prêt de CHF 2.5 millions octroyé à la bourgeoisie de Wiedlisbach (rémunération 2018: 0.50% à 1.50%).

1.6.8.2 Explications concernant les réserves de cotisations des employeurs

	2018 CHF	2017 CHF
Situation des réserves de cotisations employeurs au 1.1.	7'105'116	5'076'888
Dépôts	1'680'593	2'223'516
Prélèvement pour le financement des cotisations	-395'177	-135'042
Prélèvement pour le maintien de l'effectif	-303'547	-296'690
Prélèvement pour les sorties d'effectifs assurés	0	-242'251
Intérêts	-232'842	478'695
Situation des réserves de cotisations employeurs au 31.12.	7'854'144	7'105'116

Les réserves de cotisations des employeurs ont été rémunérées à un taux négatif de -3.01% (2017: +8.32%).

1.7 Explications concernant les autres positions du bilan et le compte d'exploitation

1.7.1 Frais d'administration

La Previs comptabilise ses frais d'administration pour les différents secteurs Prévoyance, Clients et communication, Placements financiers et Placements immobiliers. Les prestations réciproques sont facturées à l'interne.

	2018 CHF	2017 CHF
Frais d'administration bruts ¹	-9'491'333	-9'701'395

	2018 CHF	2017 CHF
Produits prévoyance	295'167	210'926
Frais d'administration moins produits d'administration prévoyance	-9'196'166	-9'490'469
Frais d'administration facturés	4'374'715	4'288'553
Frais d'administration nets	-4'821'451	-5'201'916

¹ L'indemnisation des courtiers en assurance est incluse dans les frais d'administration. Les indemnités sont effectuées sur les primes de risque et de frais. Les affiliés ou les personnes assurées pour lesquelles des indemnités sont versées à des courtiers en assurance sur la base de leur employeur doivent, le cas échéant, s'adresser directement aux courtiers en assurance compétents afin de connaître le montant de l'indemnisation.

1.7.2 Position de régularisation pour recours en suspens en matière d'évaluation immobilière

Par lettre d'avocat en date du 15 février 2018, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations a reçu une requête de reprise et une plainte. Selon cette requête, la Previs devrait être tenue de reverser une partie des bénéfices de réévaluation réalisés en 2017 dans les placements immobiliers directs de l'ancienne Comunitas exclusivement à la caisse de prévoyance Comunitas et non à toutes les caisses de prévoyance. Etant donné que la procédure s'est poursuivie après la clôture de l'exercice 2017, la part correspondante a été supprimée du rendement de toutes les caisses de prévoyance dans les comptes annuels 2017 et comptabilisée au niveau de la fondation. Le montant correspondant s'élève à CHF 24.4 millions.

A la date de clôture du bilan, aucune décision n'avait encore été rendue. C'est pourquoi la comptabilisation est maintenue dans les comptes annuels 2018. Chaque caisse de prévoyance se verra attribuer sa part dès l'entrée en force d'une décision.

1.7.3 Engagement conditionnel vis-à-vis de PKRück Réassurance des caisses de pension SA

Dès lors de la conclusion du contrat de réassurance pour les risques de décès et d'invalidité avec PKRück en 2013, la Previs a également repris un paquet d'actions. Avec une part de 22.5%, la Previs possède une participation substantielle, ce qui la place sur un pied d'égalité avec les membres fondateurs de l'époque, à savoir Nest, PKG et Abendrot.

De nouvelles dispositions réglementaires imposent de garantir la solvabilité permanente de PKRück. Celles-ci prévoient un taux de solvabilité minimum de 100%. PKRück s'est elle-même fixé comme objectif un taux de solvabilité de 200%, avec un minimum de 150%. Les aléas du marché ou d'autres raisons peuvent faire passer le taux de solvabilité en dessous de la barre des 150%. Mais dans ce cas, des mesures doivent être prises immédiatement en vue de remédier à la situation et d'atteindre l'objectif défini.

Pour ce faire, il est indiqué que les actionnaires versent une contribution non assortie d'indemnités dans les réserves de capital libres de PKRück, cette procédure ayant l'avantage d'être rapide et simple. Le contrat correspondant prévoit que le conseil d'administration de PKRück puisse définir le moment à la majorité simple au cours des cinq années qui suivent. Ainsi, le conseil d'administration doit être en mesure de réagir rapidement à l'évolution du marché et aux exigences réglementaires.

Le Conseil de fondation de la Previs a approuvé le contrat le 9 mai 2018. Il a donc dans le même temps pris un engagement conditionnel de CHF 6.975 millions au maximum pour les années 2018 à 2022. Le contrat relatif à la contribution entrera en vigueur dès que tous les actionnaires de PKRück l'auront signé. A la date de clôture du bilan, toutes les signatures n'avaient pas encore été apposées. Celles-ci devraient l'être au cours du premier trimestre 2019. Dès lors, le contrat relatif à la contribution et, partant, l'engagement conditionnel de Previs Prévoyance prendront effet.

L'engagement n'a pas été porté au bilan à titre d'engagement conditionnel.

1.8 Dispositions de l'autorité de surveillance

Les comptes annuels 2017 ont été approuvés sans condition par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) le 20 juillet 2018. Aucune contrainte n'a été imposée.

1.9 Autres informations relatives à la situation financière

1.9.1 Découvert / explication des mesures prises

Au 31 décembre 2018, plusieurs caisses de prévoyance comptant des assurés actifs affichaient un taux de couverture inférieur à 100% du fait de la mauvaise performance des placements en 2018. La caisse de prévoyance Retraités est maintenue entre 98% et 102%. Au 31 décembre 2018, son taux de couverture s'élève à 98.0%.

Conformément au rapport actuariel, il n'est à l'heure actuelle pas nécessaire d'engager des mesures.

1.9.2 Liquidation partielle

Parmi les contrats d'affiliation résiliés au 31 décembre 2018, 13 ont donné lieu à une liquidation partielle. Ces liquidations partielles n'ont pas encore pu être clôturées, mais un acompte des capitaux de couverture a cependant été versé auprès des nouvelles institutions de prévoyance. Le droit collectif aux provisions n'a pas encore été transféré à la date de clôture du bilan.

Deux clients représentant un total de 49 assurés et retraités ont quitté une caisse de prévoyance Association au 1er janvier 2019 pour rejoindre une autre caisse de prévoyance de la Previs. Ces transferts ont donné lieu à une liquidation partielle. Les comptes annuels 2018 tiennent compte d'une délimitation en ce qui concerne l'ampleur de la réduction des capitaux de prévoyance concernés (en raison d'un découvert).

1.9.3 Valeurs patrimoniales gagées

Pour la couverture des opérations de change à terme, notre banque attitrée possède un droit de gage sur notre portefeuille de titres à hauteur de CHF 50 millions. Pour les dérivés cotés en bourse, des valeurs patrimoniales ad hoc ont été gagées en sus dans notre fonds à investisseur unique.

1.10 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement postérieur à la date de clôture du bilan n'est à mentionner.

Résultat d'exploitation 2018

Caisse de prévoyance Comunitas



Des degrés de couverture à la peine

Après avoir pu améliorer les valeurs actuarielles de nos caisses de prévoyance grâce aux bons résultats obtenus ces dernières années et commencer, pour la première fois depuis longtemps, à reconstituer des réserves de fluctuation, nous avons subi un véritable revers en 2018 en matière de placements. Les performances n'avaient plus été aussi mauvaises depuis le début de la crise financière en 2008. Nous savons tous que le troisième cotisant (les placements) joue un rôle décisif dans la prévoyance professionnelle. Si les différentes caisses de prévoyance ont toutes souffert durant l'exercice 2018, ce fut de manière très variable en fonction de leur taille et de leur structure. Les degrés de couverture des diverses caisses de prévoyance se situent dans une fourchette comprise entre 96.4% et 104.3% au 31 décembre 2018, sachant que le degré de couverture consolidé de la fondation dans son ensemble s'élève à 98.0%. Même si les chiffres au 31 décembre ne reflètent la réalité qu'à un instant t et que la situation peut se présenter différemment un mois plus tard, le résultat de l'année 2018 nous montre une fois de plus à quel point il est important de constituer les réserves de fluctuation de valeurs nécessaires pour les caisses de prévoyance, afin que chaque année boursière morose n'engendre pas de découvert. Cet objectif doit primer sur toutes les réflexions rela-

Vue d'ensemble des principales informations

Chiffre-clé	31.12.2018	31.12.2017
Somme du bilan (1'000 CHF)	2'192'698	2'233'579
Taux de couverture	96.43%	102.62%
Bases techniques	LPP 2015 / Tables périodiques	
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	1.00%	1.75%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance retraités)	2.25%	2.25%
Taux de conversion	5.80%	6.00%
Frais d'administration facturés (CHF)	aucuns	aucuns
Stratégie de placement	Stratégie 30	
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	11.43%	12.43%
Rendement des placements	-3.08%	8.37%
Nombre d'employeurs	619	634
Nombre d'assurés	12'031	11'778
Nombre de rentiers	3'212	3'139

Comptes annuels selon SWISS GAAP FER 26

Bilan

Actifs	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000
Liquidités	31'804	10'915
Placements	2'153'571	2'219'349
Placements immatériels et matériels	-	894
Créances	873	1'783
Compte de régularisation actif	-	638
Actifs provenant de contrats d'assurance	6'650	-
Total des actifs	2'192'698	2'233'579

Passifs

	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000
Dettes ¹⁾	54'363	15'774
Passifs de régularisation	66	108
Délimitation de la revalorisation des biens immobiliers	-	-
ex-Comunitas ²⁾	10'007	10'007
Réserves de cotisations des employeurs	1'104	980
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'312'463	1'278'431
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	864'096	844'254
Provision pour changement de base	12'961	8'443
Provision pour taux de conversion	15'563	19'224
Provision pour pertes sur les retraites LPP	889	-
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	-	-
Réserves pour fluctuation de valeurs	-	56'359
Découvert	-78'815	-
Total des passifs	2'192'698	2'233'579

¹⁾ Prestations de libre passage, rentes et dettes générales à verser (y c. les changements de caisse de prévoyance d'employeurs).

²⁾ De plus amples informations se trouvent en page 4, Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan.

La caisse de prévoyance Comunitas est l'une des deux plus grandes caisses au sein de la Previs. Au 31 décembre 2018, elle affiche un taux de couverture de 96.43%. Lors de la séance d'automne, la commission de prévoyance a sollicité auprès du Conseil de fondation une rémunération de l'avoire de vieillesse des assurés actifs de 1%. La requête a été soumise à l'unanimité et a également bénéficié de l'approbation unanime du Conseil de fondation. La décision en matière de taux d'intérêt est toujours fondée sur la structure de l'effectif des assurés et des rentes, le maintien de la stabilité et la continuité de la caisse de prévoyance ainsi que le taux de couverture actuel. Avec ce taux d'intérêt, la rémunération des avoires de vieillesse pour 2018 a été opérée conformément au taux minimal prescrit de 1%. Avec 12'031 assurés actifs au 31 décembre 2018, l'effectif a progressé de 253 assurés par rapport à l'année précédente. Au 1er janvier 2019, la caisse de prévoyance enregistre trois nouvelles affiliations comprenant un total de 231 assurés. S'agissant des rentes, on compte 3'212 destinataires, soit 73 de plus que l'année précédente. Le présent bilan de l'exercice sera porté à la connaissance de la commission de prévoyance lors d'une séance.

Stratégie 2017 – 2021 : impact sur la fondation et la caisse de pré- voyance

Les mesures ci-dessous ont notamment été définies dans le cadre de la stratégie 2017-2021 :

- Le taux d'intérêt technique a été abaissé à 2.25% à la fin de l'exercice 2017.
- Le taux de conversion sera progressivement réduit à une valeur cible de 5.5% d'ici à 2022.
- L'effet de redistribution entre les actifs et les retraités doit être atténué par le niveau de rémunération des avoires de vieillesse basé sur le taux de couverture, qui a été appliqué pour la deuxième fois en 2018.
- En 2018, l'exercice se clôture pour la première fois avec la constitution de provisions pour pertes sur les rentes de vieillesse LPP. Ces provisions sont constituées lorsque les prestations réglementaires doivent être portées au niveau de la rente de vieillesse prévue par la LPP.

Composition de la co- mission de prévoyance

Membres 2018:

- Martin Kuratli (représentant des employés, présidence)
- René Küng (représentant des employés)
- Reto Lindegger (représentant des employeurs)
- Hansjakob Schmid (représentante des employeurs)

Compte d'exploitation

	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000
Cotisations et prestations d'entrée		
Cotisations et apports ordinaires et autres	108'431	109'987
Dont cotisations d'épargne (employeur et employé)	95'908	93'639
Dont cotisations de risque (employeur et employé)	12'523	16'347
Dont frais d'administration (employeur et employé)	-	-
Cotisations de tiers	10'700	10'082
Dont apports uniques (employeur et employé)	9'386	8'823
Dont apports aux réserves de cotisations des employeurs	157	126
Dont subventions du fonds de garantie	1'157	1'133
Prestations d'entrée	93'382	99'235
Dont prestations de libre passage	85'745	92'895
Dont Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	3'042	-
Dont paiements pour versements anticipés EPL/divorce	4'595	6'340
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	212'513	219'304

	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000
Prestations et versements anticipés		
Prestations réglementaires	-82'868	-80'765
Dont rentes (périodiques)	-59'156	-57'366
Dont versements de capital (uniques)	-23'712	-23'399
Prestations de sortie	-126'244	-127'221
Dont prestations de libre passage	-84'688	-111'572
Dont retraits pour versements anticipés EPL/divorce	-4'507	-5'819
Dont prestations en cas de sortie d'effectifs d'assurés ³⁾	-37'049	-9'830
Dépenses relatives aux prestations et versements	-209'111	-207'986

	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000
Activité d'assurance		
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	212'513	219'304
Dépenses relatives aux prestations et versements	-209'111	-207'986
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Assurés actifs	-21'367	2'165
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Retraités	-18'840	-53'324
Dissolution (+)/constitution (-) des provisions techniques	-1'755	1'613
Dissolution (+)/constitution (-) des fonds libres/ réserves de cotisations des employeurs	-157	-126
Charges (-)/produits (+) de liquidations partielles	542	-
Rémunération du capital d'épargne ⁴⁾	-13'047	-22'050
Produits de prestations d'assurance ⁵⁾	1'974	73
Charges d'assurance ⁶⁾	-11'699	-10'016
Résultat net de l'activité d'assurance	-60'947	-70'346

	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000
Utilisation des produits		
Résultat net de l'activité d'assurance	-60'947	-70'346
Résultat net des placements	-70'867	150'122
Frais d'administration bruts	-3'360	-3'617
Total intermédiaire	-135'174	76'159
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves pour fluctuation de valeurs	56'359	-56'359
Dissolution (+)/constitution (-) du découvert	78'815	-19'800

³⁾ Sorties collectives survenant lors de la sortie d'un employeur de la caisse de prévoyance.

⁴⁾ Ce poste inclut également la rémunération du capital de prévoyance des retraités AI.

⁵⁾ Ce poste inclut les prestations d'assurance de PKRück provenant des sinistres invalidité et décès.

⁶⁾ Ce poste inclut les primes de risque et de PKRück ainsi que les cotisations dans le fonds de garantie.

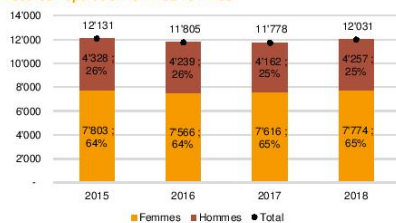
Assurés et rentiers

	2018	2017
Nombre d'assurés	12'031	11'778
Dont femmes	7'774	7'616
Dont hommes	4'257	4'162
Age moyen des assurés actifs	45.59 ans	46.20 ans
Nombre de rentiers	3'212	3'139
Dont rentes de vieillesse	2'473	2'364
Dont rentes d'invalidité	255	270
Dont rentes de conjoint	401	405
Dont rentes pour enfant/orphelin	80	100
Dont autres rentes	3	-
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	71.79 ans	70.98 ans

Taux de couverture selon OPP2

	2018	2017
	CHF 1'000	CHF 1'000
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'312'463	1'278'431
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	864'096	844'254
Total intermédiaire du capital de prévoyance	2'176'559	2'122'685
Provision pour changement de base	12'961	8'443
Provision pour taux de conversion	15'563	19'224
Provision pour pertes sur les retraites LPP	889	-
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	-	-
Total intermédiaire des provisions techniques	29'414	27'667
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (fonds nécessaires)	2'205'973	2'150'352
Réserves pour fluctuation de valeurs	-	56'359
Fonds libres de la Fondation	-	-
Découvert	-78'815	-
Avoir de prévoyance disponible	2'127'158	2'206'711
Taux de couverture consolidé (avoir de prévoyance disponible en % des fonds nécessaires)	96.43%	102.62%

Assurés: répartition femmes/hommes



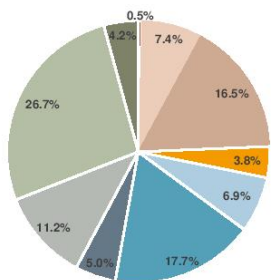
Répartition actifs/retraités



Rendement annuel et évolution du taux de couverture

	2018	2017	2016	2015	2014
Rendement annuel Stratégie 30 en % ⁷⁾	-3.08%	8.37%	5.75%	-0.29%	7.39%
Taux de couverture	96.43%	102.62%	99.05%	95.74%	98.17%

⁷⁾ Jusqu'au 31 décembre 2016, le rendement annuel correspond à celui de l'ancienne Comunitas Vorsorgeeinrichtung. A partir du 1er janvier 2017, il correspond à celui de la stratégie de placement Previs 30.



Composition des placements	Tactique 2018 en %	Stratégie 2018 en %
Liquidités	0.5%	1.0%
Obligations suisses	7.4%	8.0%
Obligations étrangères	16.5%	20.0%
Obligations convertibles au niveau mondial	3.8%	4.0%
Actions suisses	6.9%	7.0%
Actions étrangères	17.7%	18.0%
Actions marchés émergents	5.0%	5.0%
Placements alternatifs	11.2%	7.0%
Placements immobiliers suisses	26.7%	26.0%
Placements immobiliers étrangers	4.2%	4.0%

Informations supplémentaires

Liquidation partielle

Parmi les contrats d'affiliation résiliés au 31 décembre 2018, 6 ont donné lieu à une liquidation partielle. Ces liquidations partielles n'ont pas encore pu être clôturées, mais un acompte des capitaux de couverture a cependant été versé auprès des nouvelles institutions de prévoyance. Le droit collectif aux provisions n'a pas encore été transféré à la date de clôture du bilan.

Position de régularisation pour recours en suspens en matière d'évaluation immobilière

Par lettre d'avocat en date du 15 février 2018, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations a reçu une requête de reprise et une plainte. Selon cette requête, la Previs devrait être tenue de reverser une partie des bénéfices de réévaluation réalisés en 2017 dans les placements immobiliers directs de l'ancienne Comunitas exclusivement à la caisse de prévoyance Comunitas et non à toutes les caisses de prévoyance. Etant donné que la procédure s'est poursuivie après la clôture de l'exercice 2017, la part correspondante a été supprimée du rendement de toutes les caisses de prévoyance dans les comptes annuels 2017 et comptabilisée au niveau de la fondation. Le montant correspondant s'élève à CHF 24.4 millions. A la date de clôture du bilan, aucune décision n'avait encore été rendue. C'est pourquoi la comptabilisation est maintenue dans les comptes annuels 2018. Chaque caisse de prévoyance se verra attribuer sa part dès l'entrée en force d'une décision.



Previs Prévoyance
 Brückfeldstrasse 16 | Postfach | CH-3001 Bern
 T 031 963 03 00 | F 031 963 03 33 | info@previs.ch | www.previs.ch

previs 
 Quand prévoyance
 rime avec transparence

Résultat d'exploitation 2018

Caisse de prévoyance Service Public



Des degrés de couverture à la peine

Après avoir pu améliorer les valeurs actuarielles de nos caisses de prévoyance grâce aux bons résultats obtenus ces dernières années et commencer, pour la première fois depuis longtemps, à reconstituer des réserves de fluctuation, nous avons subi un véritable revers en 2018 en matière de placements. Les performances n'avaient plus été aussi mauvaises depuis le début de la crise financière en 2008. Nous savons tous que le troisième cotisant (les placements) joue un rôle décisif dans la prévoyance professionnelle. Si les différentes caisses de prévoyance ont toutes souffert durant l'exercice 2018, ce fut de manière très variable en fonction de leur taille et de leur structure. Les degrés de couverture des diverses caisses de prévoyance se situent dans une fourchette comprise entre 96.4% et 104.3% au 31 décembre 2018, sachant que le degré de couverture consolidé de la fondation dans son ensemble s'élève à 98.0%. Même si les chiffres au 31 décembre ne reflètent la réalité qu'à un instant t et que la situation peut se présenter différemment un mois plus tard, le résultat de l'année 2018 nous montre une fois de plus à quel point il est important de constituer les réserves de fluctuation de valeurs nécessaires pour les caisses de prévoyance, afin que chaque année boursière morose n'engendre pas de découvert. Cet objectif doit primer sur toutes les réflexions rela-

Vue d'ensemble des principales informations

Chiffre-clé	31.12.2018	31.12.2017
Somme du bilan (1'000 CHF)	2'593'468	2'725'598
Taux de couverture	97.62%	102.47%
Bases techniques	LPP 2015 / Tables périodiques	
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	1.00%	1.50%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	2.25%	2.25%
Taux de conversion	5.90%	6.00%
Frais d'administration facturés (CHF)	240	240
Stratégie de placement	Stratégie 30	
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	11.43%	12.43%
Rendement des placements	-3.08%	8.37%
Nombre d'employeurs	634	653
Nombre d'assurés	13'872	14'119
Nombre de rentiers	4'890	4'729

Comptes annuels selon SWISS GAAP FER 26

Bilan

Actifs	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000
Liquidités	19'831	-
Placements	2'539'385	2'714'467
Placements immatériels et matériels	-	2'002
Créances	29'464	9'130
Actifs provenant de contrats d'assurance	4'788	-
Total des actifs	2'593'468	2'725'598

Passifs	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000
Compte courant banque	-	10'595
Dettes ¹⁾	65'026	75'301
Passifs de régularisation	-	-174
Délimitation de la revalorisation des biens immobiliers ex-Comunitas ²⁾	12'239	12'239
Réserves de cotisations des employeurs	4'626	4'574
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'336'854	1'325'235
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	1'200'826	1'202'217
Provision pour changement de base	18'012	12'022
Provision pour taux de conversion	15'477	20'263
Provision pour pertes sur les retraites LPP	1'712	-
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	-	-
Réserves pour fluctuation de valeurs	-	63'327
Découvert	-61'303	-
Total des passifs	2'593'468	2'725'598

¹⁾ Prestations de libre passage, rentes et dettes générales à verser (y c. les changements de caisse de prévoyance d'employeurs).

²⁾ De plus amples informations se trouvent en page 4. Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan.

La caisse de prévoyance Service Public est l'une des deux plus grandes caisses au sein de la Previs. Au 31 décembre 2018, elle affiche un taux de couverture de 97.62%. Lors de la séance d'automne, la commission de prévoyance a sollicité auprès du Conseil de fondation une rémunération de l'avoir de vieillesse des assurés actifs de 1%. La requête a été soumise à l'unanimité. La décision en matière de taux d'intérêt est toujours fondée sur la structure de l'effectif des assurés et des rentes, le maintien de la stabilité et la continuité de la caisse de prévoyance ainsi que le taux de couverture actuel. Avec ce taux d'intérêt, la rémunération des avoires de vieillesse pour 2018 a été opérée conformément au taux minimal prescrit de 1%.

Avec 13'872 assurés actifs, l'effectif a légèrement diminué par rapport à l'année précédente (-247). L'effectif au 31 décembre 2018 exclut pour la première fois les assurés subissant une incapacité de travail. Au 1er janvier 2019, la caisse de prévoyance enregistre six nouvelles affiliations comprenant un total de 149 assurés. S'agissant des rentes, on compte 4890 destinataires, soit 161 de plus que l'année précédente. Le présent bilan de l'exercice sera porté à la connaissance de la commission de prévoyance lors d'une séance.

Stratégie 2017 – 2021 : impact sur la fondation et les caisse de prévoyance

Les mesures ci-dessous ont notamment été définies dans le cadre de la stratégie 2017-2021 :

- Le taux d'intérêt technique a été abaissé à 2.25% à la fin de l'exercice 2017.
- Le taux de conversion sera progressivement réduit de 5.9% aujourd'hui (2018) à une valeur cible de 5.5% d'ici à 2022.
- L'effet de redistribution entre les actifs et les retraités doit être atténué par le niveau de rémunération des avoires de vieillesse basé sur le taux de couverture, qui a été appliqué pour la deuxième fois en 2018.
- En 2018, l'exercice se clôture pour la première fois avec la constitution de provisions pour pertes sur les rentes de vieillesse LPP. Ces provisions sont constituées lorsque les prestations réglementaires doivent être portées au niveau de la rente de vieillesse prévue par la LPP.

Composition de la commission de prévoyance

Membres 2018:

- Beat Moser (représentant des employeurs, présidence)
- Marc Kaufmann (représentant des employeurs)
- Michel Tschan (représentant des employeurs)
- Katharina Botteron-Heitz (représentante des employés)
- Stephan Oberli (représentant des employés)
- Barbara Schär (représentante des employés)

Compte d'exploitation

	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000
Cotisations et prestations d'entrée	111'102	112'438
Cotisations et apports ordinaires et autres	111'102	112'438
Dont cotisations d'épargne (employeur et employé)	95'576	93'917
Dont cotisations de risque (employeur et employé)	12'110	15'541
Dont frais d'administration (employeur et employé)	3'416	3'415
Dont cotisations des années précédentes	-	-3
Dont retraits des réserves de cotisations des employeurs	-	-432
Cotisations de tiers	10'939	8'116
Dont apports uniques (employeur et employé)	9'254	6'913
Dont apports aux réserves de cotisations des employeurs	473	619
Dont subventions du fonds de garantie	1'212	584
Prestations d'entrée	123'586	110'139
Dont prestations de libre passage	110'601	108'021
Dont Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	6'618	-
Dont paiements pour versements anticipés EPL/divorce	6'367	2'118
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	245'628	230'693

	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000
Prestations et versements anticipés	-114'751	-123'725
Prestations réglementaires	-114'751	-123'725
Dont rentes (périodiques)	-88'175	-88'110
Dont versements de capital (uniques)	-26'575	-35'615
Prestations de sortie	-152'496	-138'519
Dont prestations de libre passage	-101'537	-114'441
Dont retraits pour versements anticipés EPL/divorce	-2'874	-3'606
Dont prestations en cas de sortie d'effectifs d'assurés ³⁾	-48'085	-20'473
Dépenses relatives aux prestations et versements	-267'246	-262'244

	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000
Activité d'assurance	245'628	230'693
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	245'628	230'693
Dépenses relatives aux prestations et versements	-267'246	-262'244
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Assurés actifs	1'606	-2'592
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Retraités	1'651	-59'650
Dissolution (+)/constitution (-) des provisions techniques	-2'916	51'564
Dissolution (+)/constitution (-) des fonds libres/réserves de cotisations des employeurs	-197	55
Charges (-)/produits (+) de liquidations partielles	1'194	-2'025
Rémunération du capital d'épargne ⁴⁾	-13'140	-18'906
Produits de prestations d'assurance ⁵⁾	4'835	6'014
Charges d'assurance ⁶⁾	-9'003	-10'589
Résultat net de l'activité d'assurance	-37'587	-67'679

	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000
Utilisation des produits	-37'587	-67'679
Résultat net de l'activité d'assurance	-37'587	-67'679
Résultat net des placements	-82'519	209'149
Frais d'administration bruts	-4'524	-4'547
Total intermédiaire	-124'630	136'923
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves pour fluctuation de valeurs	63'327	-63'327
Dissolution (+)/constitution (-) du découvert	61'303	-73'595

³⁾ Sorties collectives survenant lors de la sortie d'un employeur de la caisse de prévoyance.

⁴⁾ Ce poste inclut également la rémunération du capital de prévoyance des retraités AI.

⁵⁾ Ce poste inclut les prestations d'assurance de PKRück provenant des sinistres invalidité et décès.

⁶⁾ Ce poste inclut les primes de risque et de PKRück ainsi que les cotisations dans le fonds de garantie.

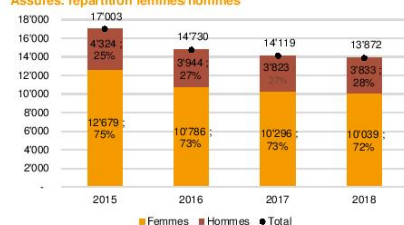
Assurés et rentiers

	2018	2017
Nombre d'assurés	13'872	14'119
Dont femmes	10'039	10'296
Dont hommes	3'833	3'823
Age moyen des assurés actifs	45.31 ans	45.99 ans
Nombre de rentiers	4'890	4'729
Dont rentes de vieillesse	3'963	3'760
Dont rentes d'invalidité	272	290
Dont rentes de conjoint	554	568
Dont rentes pour enfant/orphelin	99	111
Dont autres rentes	2	-
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	73.09 ans	72.35 ans

Taux de couverture selon OPP2

	2018	2017
	CHF 1'000	CHF 1'000
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'336'854	1'325'235
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	1'200'826	1'202'217
Total intermédiaire du capital de prévoyance	2'537'680	2'527'452
Provision pour changement de base	18'012	12'022
Provision pour taux de conversion	15'477	20'263
Provision pour pertes sur les retraites LPP	1'712	-
Total intermédiaire des provisions techniques	-	-
Total intermédiaire des provisions techniques	35'201	32'285
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (fonds nécessaires)	2'572'881	2'559'737
Réserves pour fluctuation de valeurs	-	63'327
Fonds libres de la Fondation	-	-
Découvert	-61'303	-
Avoir de prévoyance disponible	2'511'578	2'623'064
Taux de couverture consolidé (avoir de prévoyance disponible en % des fonds nécessaires)	97.62%	102.47%

Assurés: répartition femmes/hommes



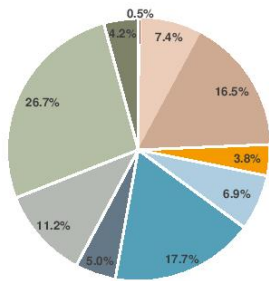
Répartition actifs/retraités



Rendement annuel et évolution du taux de couverture

	2018	2017	2016	2015	2014
Rendement annuel Stratégie 30 en % ⁷⁾	-3.08%	8.37%	7.51%	0.79%	6.61%
Taux de couverture en %	97.62%	102.47%	97.09%	95.37%	95.91%

⁷⁾ Jusqu'au 31 décembre 2014, le rendement annuel correspond à celui de la fondation commune Service Public. A partir du 1er janvier 2015, il correspond à celui de la stratégie de placement 30.



Composition des placements	Tactique 2018 en %	Stratégie 2018 en %
Liquidités	0.5%	1.0%
Obligations suisses	7.4%	8.0%
Obligations étrangères	16.5%	20.0%
Obligations convertibles au niveau mondial	3.8%	4.0%
Actions suisses	6.9%	7.0%
Actions étrangères	17.7%	18.0%
Actions marchés émergents	5.0%	5.0%
Placements alternatifs	11.2%	7.0%
Placements immobiliers suisses	26.7%	26.0%
Placements immobiliers étrangers	4.2%	4.0%

Informations supplémentaires

Liquidation partielle

Parmi les contrats d'affiliation résiliés au 31 décembre 2018, 7 ont donné lieu à une liquidation partielle. Ces liquidations partielles n'ont pas encore pu être clôturées, mais un acompte des capitaux de couverture a cependant été versé auprès des nouvelles institutions de prévoyance. Le droit collectif aux provisions n'a pas encore été transféré à la date de clôture du bilan.

Position de régularisation pour recours en suspens en matière d'évaluation immobilière

Par lettre d'avocat en date du 15 février 2018, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations a reçu une requête de reprise et une plainte. Selon cette requête, la Previs devrait être tenue de reverser une partie des bénéfices de réévaluation réalisés en 2017 dans les placements immobiliers directs de l'ancienne Comunitas exclusivement à la caisse de prévoyance Comunitas et non à toutes les caisses de prévoyance. Etant donné que la procédure s'est poursuivie après la clôture de l'exercice 2017, la part correspondante a été supprimée du rendement de toutes les caisses de prévoyance dans les comptes annuels 2017 et comptabilisée au niveau de la fondation. Le montant correspondant s'élève à CHF 24.4 millions. A la date de clôture du bilan, aucune décision n'avait encore été rendue. C'est pourquoi la comptabilisation est maintenue dans les comptes annuels 2018. Chaque caisse de prévoyance



Previs Prévoyance
 Brückfeldstrasse 16 | Postfach | CH-3001 Bern
 T 031 963 03 00 | F 031 963 03 33 | info@previs.ch | www.previs.ch

previs 
 Quand prévoyance
 rime avec transparence

Résultat d'exploitation 2018

Caisse de prévoyance Stratégie 30



Des degrés de couverture à la peine

Après avoir pu améliorer les valeurs actuarielles de nos caisses de prévoyance grâce aux bons résultats obtenus ces dernières années et commencer, pour la première fois depuis longtemps, à reconstituer des réserves de fluctuation, nous avons subi un véritable revers en 2018 en matière de placements. Les performances n'avaient plus été aussi mauvaises depuis le début de la crise financière en 2008. Nous savons tous que le troisième cotisant (les placements) joue un rôle décisif dans la prévoyance professionnelle. Si les différentes caisses de prévoyance ont toutes souffert durant l'exercice 2018, ce fut de manière très variable en fonction de leur taille et de leur structure. Les degrés de couverture des diverses caisses de prévoyance se situent dans une fourchette comprise entre 96.4% et 104.3% au 31 décembre 2018, sachant que le degré de couverture consolidé de la fondation dans son ensemble s'élève à 98.0%. Même si les chiffres au 31 décembre ne reflètent la réalité qu'à un instant t et que la situation peut se présenter différemment un mois plus tard, le résultat de l'année 2018 nous montre une fois de plus à quel point il est important de constituer les réserves de fluctuation de valeurs nécessaires pour les caisses de prévoyance, afin que chaque année boursière morose n'engendre pas de découvert. Cet objectif doit primer sur toutes les réflexions rela-

Vue d'ensemble des principales informations

Chiffre-clé	31.12.2018	31.12.2017
Somme du bilan (1'000 CHF)	19'321	11'516
Taux de couverture	97.07%	102.71%
Bases techniques	LPP 2015 / Tables périodiques	
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	1.50%	2.25%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance retraités)	2.25%	2.25%
Taux de conversion	5.90%	6.00%
Frais d'administration facturés (CHF)	240	240
Stratégie de placement	Stratégie 30	
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	11.43%	12.43%
Rendement des placements	-3.08%	8.37%
Nombre d'employeurs	20	12
Nombre d'assurés	193	60
Nombre de rentiers	8	2

Comptes annuels selon SWISS GAAP FER 26

Bilan

Actifs	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000
Liquidités	1'873	1'155
Placements	17'260	10'290
Placements immatériels et matériels	-	3
Créances	137	67
Actifs provenant de contrats d'assurance	51	-
Total des actifs	19'321	11'516

Passifs	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000
Dettes ¹⁾	855	3'292
Délimitation de la revalorisation des biens immobiliers ex: Comunitas ²⁾	46	46
Réserves de cotisations des employeurs	11	-
Capital de prévoyance des assurés actifs	18'644	7'812
Provision pour taux de conversion	250	149
Provision pour pertes sur les retraites LPP	70	-
Réserves pour fluctuation de valeurs	-	216
Découvert	-556	-
Total des passifs	19'321	11'516

¹⁾ Prestations de libre passage, rentes et dettes générales à verser (y c. les changements de caisse de prévoyance d'employeurs).

²⁾ De plus amples informations se trouvent en page 4, Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan.

La caisse de prévoyance Stratégie 30 affiche un taux de couverture de 97.07% au 31 décembre 2018. Lors de la séance d'automne, la commission de prévoyance a sollicité auprès du Conseil de fondation une rémunération de l'avoire de vieillesse des assurés actifs de 1.5%. La requête a été soumise à l'unanimité et a également bénéficié de l'approbation unanime du Conseil de fondation. La décision en matière de taux d'intérêt est toujours fondée sur la structure de l'effectif des assurés et des rentes, le maintien de la stabilité et la continuité de la caisse de prévoyance ainsi que le taux de couverture actuel. Avec ce taux d'intérêt, la rémunération des avoires de vieillesse dépasse de 0.5% le taux minimal prescrit (taux d'intérêt minimal prévu par la LPP pour 2018 : 1%). La caisse de prévoyance Stratégie 30 est en plein développement. Elle compte chaque année de nouvelles affiliations, qui viennent continuellement accroître le nombre de destinataires. Avec 193 assurés actifs au 31 décembre 2018, l'effectif a progressé de 150 assurés par rapport à l'année précédente. Au 1er janvier 2019, la caisse enregistre deux nouvelles affiliations comprenant un total de sept assurés. S'agissant des rentes, on compte huit destinataires, soit six de plus que l'année précédente. Le présent bilan de l'exercice sera porté à la connaissance de la commission de prévoyance lors

Stratégie 2017 – 2021 : impact sur la fondation et les caisse de pré- voyance

Les mesures ci-dessous ont notamment été définies dans le cadre de la stratégie 2017-2021 :

- Le taux d'intérêt technique a été abaissé à 2.25% à la fin de l'exercice 2017.
- Le taux de conversion sera progressivement réduit de 5.9% aujourd'hui (2018) à une valeur cible de 5.5% d'ici à 2022.
- L'effet de redistribution entre les actifs et les retraités doit être atténué par le niveau de rémunération des avoires de vieillesse basé sur le taux de couverture, qui a été appliqué pour la deuxième fois en 2018.
- En 2018, l'exercice se clôture pour la première fois avec la constitution de provisions pour pertes sur les rentes de vieillesse LPP. Ces provisions sont constituées lorsque les prestations réglementaires doivent être portées au niveau de la rente de vieillesse prévue par la LPP.

Composition de la co- mission de prévoyance

Membres 2018:

- Peter Büchli (représentant des employeurs, présidence)
- Peter Rieder (représentant des employeurs)
- Andreas Recher (représentant des employés)
- Lea Schmid (représentante des employés, jusqu'au 31.08.2018)
- Marianne Aebersold (représentant des employés. L'élection du remplaçant aura lieu au 1er trimestre de 2019.)

Compte d'exploitation

Cotisations et prestations d'entrée	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000
Cotisations et apports ordinaires et autres	1'392	586
Dont cotisations d'épargne (employeur et employé)	1'165	488
Dont cotisations de risque (employeur et employé)	180	84
Dont frais d'administration (employeur et employé)	47	14
Cotisations de tiers	200	64
Dont apports uniques (employeur et employé)	161	43
Dont apports aux réserves de cotisations des employeurs	-	-
Dont subventions du fonds de garantie	39	21
Prestations d'entrée	10'868	6'380
Dont prestations de libre passage	971	6'296
Dont Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	9'857	60
Dont paiements pour versements anticipés EPL/divorce	40	25
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	12'460	7'030

Prestations et versements anticipés	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000
Prestations de sortie	-1'445	-521
Dont prestations de libre passage	-823	-357
Dont retraits pour versements anticipés EPL/divorce	-200	-
Dont prestations en cas de sortie d'effectifs d'assurés ³⁾	-422	-164
Dépenses relatives aux prestations et versements	-1'445	-521

Activité d'assurance	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	12'460	7'030
Dépenses relatives aux prestations et versements	-1'445	-521
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Assurés actifs	-10'578	-6'333
Dissolution (+)/constitution (-) des provisions techniques	-171	-141
Dissolution (+)/constitution (-) des fonds libres/ réserves de cotisations des employeurs	-12	-
Rémunération du capital d'épargne	-254	-152
Produits de prestations d'assurance ⁴⁾	-	-
Charges d'assurance ⁵⁾	-125	-57
Financement complémentaire de la caisse de prévoyance Retraités	-18	-
Résultat net de l'activité d'assurance	-142	-175

Utilisation des produits	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000
Résultat net de l'activité d'assurance	-142	-175
Résultat net des placements	-551	345
Frais d'administration bruts	-79	-17
Total intermédiaire	-772	154
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves pour fluctuation de valeurs	216	-156
Dissolution (+)/constitution (-) du découvert	556	2

³⁾ Sorties collectives survenant lors de la sortie d'un employeur de la caisse de prévoyance.

⁴⁾ Ce poste inclut les prestations d'assurance de PKRück provenant des sinistres invalidité et décès.

⁵⁾ Ce poste inclut les primes de risque et de PKRück ainsi que les cotisations dans le fonds de garantie.

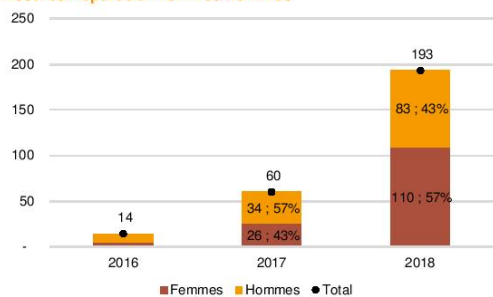
Assurés et rentiers

	2018	2017
Nombre d'assurés	193	60
Dont femmes	110	26
Dont hommes	83	34
Age moyen des assurés actifs	45.04 ans	46.53 ans
Nombre de rentiers	8	2
Dont rentes de vieillesse	7	1
Dont rentes d'invalidité	-	-
Dont rentes de conjoint	1	1
Dont rentes pour enfant/orphelin	-	-
Dont autres rentes	-	-
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	71.75 ans	81.96 ans

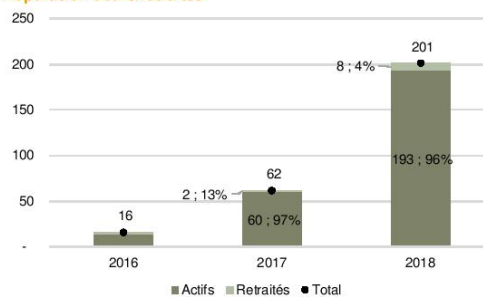
Taux de couverture selon OPP2

	2018	2017
	CHF 1'000	CHF 1'000
Capital de prévoyance des assurés actifs	18'644	7'812
Total intermédiaire du capital de prévoyance	18'644	7'812
Provision pour taux de conversion	250	149
Provision pour pertes sur les retraites LPP	70	-
Total intermédiaire des provisions techniques	320	149
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (fonds nécessaires)	18'964	7'961
Réserves pour fluctuation de valeurs	-	216
Fonds libres de la Fondation	-	-
Découvert	-556	-
Avoir de prévoyance disponible	18'408	8'177
Taux de couverture consolidé	97.07%	102.71%
(avoir de prévoyance disponible en % des fonds nécessaires)		

Assurés: répartition femmes/hommes



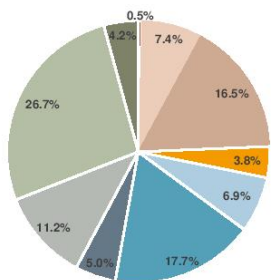
Répartition actifs/retraités



Rendement annuel et évolution du taux de couverture

	2018	2017	2016	2015	2014
Rendement annuel Stratégie 30 en % ⁶⁾	-3.08%	8.37%	7.51%	2.01%	n.d.
Taux de couverture	97.07%	102.71%	104.50%	102.72%	n.d.

⁶⁾ En 2015, le rendement n'est pas identique à celui de la stratégie de placement 30 en raison de la création de la caisse de prévoyance en cours d'année.

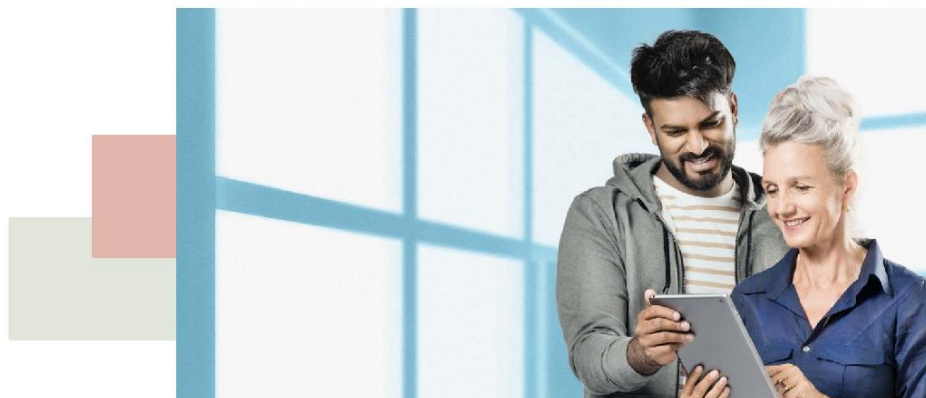


Composition des placements	Tactique 2018 en %	Stratégie 2018 en %
Liquidités	0.5%	1.0%
Obligations suisses	7.4%	8.0%
Obligations étrangères	16.5%	20.0%
Obligations convertibles au niveau mondial	3.8%	4.0%
Actions suisses	6.9%	7.0%
Actions étrangères	17.7%	18.0%
Actions marchés émergents	5.0%	5.0%
Placements alternatifs	11.2%	7.0%
Placements immobiliers suisses	26.7%	26.0%
Placements immobiliers étrangers	4.2%	4.0%

Informations supplémentaires

Position de régularisation pour recours en suspens en matière d'évaluation immobilière

Par lettre d'avocat en date du 15 février 2018, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations a reçu une requête de reprise et une plainte. Selon cette requête, la Previs devrait être tenue de reverser une partie des bénéfices de réévaluation réalisés en 2017 dans les placements immobiliers directs de l'ancienne Comunitas exclusivement à la caisse de prévoyance Comunitas et non à toutes les caisses de prévoyance. Etant donné que la procédure s'est poursuivie après la clôture de l'exercice 2017, la part correspondante a été supprimée du rendement de toutes les caisses de prévoyance dans les comptes annuels 2017 et comptabilisée au niveau de la fondation. Le montant correspondant s'élève à CHF 24.4 millions. A la date de clôture du bilan, aucune décision n'avait encore été rendue. C'est pourquoi la comptabilisation est maintenue dans les comptes annuels 2018. Chaque caisse de prévoyance se verra attribuer sa part dès l'entrée en force d'une décision.



Previs Prévoyance
 Brückfeldstrasse 16 | Postfach | CH-3001 Bern
 T 031 963 03 00 | F 031 963 03 33 | info@previs.ch | www.previs.ch

previs 
 Quand prévoyance
 rime avec transparence

Résultat d'exploitation 2018

Caisse de prévoyance Retraités



Des degrés de couverture à la peine

Après avoir pu améliorer les valeurs actuarielles de nos caisses de prévoyance grâce aux bons résultats obtenus ces dernières années et commencer, pour la première fois depuis longtemps, à reconstituer des réserves de fluctuation, nous avons subi un véritable revers en 2018 en matière de placements. Les performances n'avaient plus été aussi mauvaises depuis le début de la crise financière en 2008. Nous savons tous que le troisième cotisant (les placements) joue un rôle décisif dans la prévoyance professionnelle. Si les différentes caisses de prévoyance ont toutes souffert durant l'exercice 2018, ce fut de manière très variable en fonction de leur taille et de leur structure. Les degrés de couverture des diverses caisses de prévoyance se situent dans une fourchette comprise entre 96.4% et 104.3% au 31 décembre 2018, sachant que le degré de couverture consolidé de la fondation dans son ensemble s'élevait à 98.0%. Même si les chiffres au 31 décembre ne reflètent la réalité qu'à un instant t et que la situation peut se présenter différemment un mois plus tard, le résultat de l'année 2018 nous montre une fois de plus à quel point il est important de constituer les réserves de fluctuation de valeurs nécessaires pour les caisses de prévoyance, afin que chaque année boursière morose n'engendre pas de découvert. Cet objectif doit primer sur toutes les réflexions rela-

Vue d'ensemble des principales informations

Chiffre-clé	31.12.2018	31.12.2017
Somme du bilan (1'000 CHF)	156'095	129'663
Taux de couverture	98.00%	98.02%
Bases techniques	LPP 2015 / Tables périodiques	
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	2.25%	2.25%
Taux de conversion	5.90%	6.00%
Stratégie de placement	Stratégie Retraités	
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	7.09%	5.84%
Rendement des placements	-0.54%	5.50%
Nombre de rentiers	590	549

Comptes annuels selon SWISS GAAP FER 26

Bilan

Actifs	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000
Liquidités	4'108	-
Placements	133'765	104'534
Créances	18'222	25'129
Total des actifs	156'095	129'663

Passifs	31.12.2018 CHF 1'000	31.12.2017 CHF 1'000
Compte courant banque	-	563
Dettes ¹⁾	21'425	856
Délimitation de la revalorisation des biens immobiliers ex-Comunitas ²⁾	771	771
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	134'612	128'757
Provision pour changement de base	2'019	1'288
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	-	-
Réserves pour fluctuation de valeurs	-	-
Découvert	-2'733	-2'572
Total des passifs	156'095	129'663

¹⁾ Prestations de libre passage, rentes et dettes générales à verser (y c. les changements de caisse de prévoyance d'employeurs).

²⁾ De plus amples informations se trouvent en page 4, Événements postérieurs à la date de clôture du bilan.

La stratégie de placement Retraités, au profil prudent, a enregistré une performance de -0.54% pour l'exercice. En raison de cette faible performance et de modifications structurelles, le taux de couverture est passé sous le seuil des 98.0%, déclenchant ainsi le mécanisme de financement complémentaire. Les caisses de prévoyance des assurés actifs ont financé la lacune de couverture proportionnellement aux retraités qui leur sont rattachés (capitaux de prévoyance). Au 31 décembre 2018, le taux de couverture atteint ainsi précisément 98.0%.

Stratégie 2017 – 2021 : impact sur la fondation et les caisse de prévoyance

Les mesures ci-dessous ont notamment été définies dans le cadre de la stratégie 2017-2021 :

- Le taux d'intérêt technique a été abaissé à 2.25% à la fin de l'exercice 2017.
- Le taux de conversion sera progressivement réduit de 5.9% aujourd'hui (2018) à une valeur cible de 5.5% d'ici à 2022.
- L'effet de redistribution entre les actifs et les retraités doit être atténué par le niveau de rémunération des avoies de vieillesse basé sur le taux de couverture, qui a été appliqué pour la deuxième fois en 2018.
- En 2018, l'exercice se clôture pour la première fois avec la constitution de provisions pour pertes sur les rentes de vieillesse LPP. Ces provisions sont constituées lorsque les prestations réglementaires doivent être portées au niveau de la rente de vieillesse prévue par la LPP.

Composition de la commission de prévoyance

Les missions de la commission de prévoyance sont assurées par le Conseil de fondation.

Membres 2018:

- Peter Flück (représentant des employeurs, présidence)
- Alfred Amrein (représentant des employeurs)
- Matthias Bütikofer (représentant des employeurs)
- Martin Gafner (représentant des employeurs)
- René Küng (représentant des employés)
- Reto Lindegger (représentant des employeurs)
- Urs Obrecht (représentant des employés)
- Pierre Spielmann (représentant des employés)
- Stephan Spycher (représentant des employés)
- Jürg Thöni (représentant des employés)

Compte d'exploitation

	31.12.2018	31.12.2017
	CHF 1'000	CHF 1'000
Cotisations et prestations d'entrée		
Cotisations d'épargne incapacité de gain / AI	280	-
Prestations d'entrée incapacité de gain / AI	17'361	38'386
Dont prestations de libre passage	187	-
Dont Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	17'169	38'386
Dont paiements pour versements anticipés EPL/divorce	5	-
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	17'641	38'386
Prestations et versements anticipés		
Prestations réglementaires	-14'505	-1'0955
Dont rentes (périodiques)	-9581	-7543
Dont versements de capital (uniques)	-4925	-3412
Prestations de sortie incapacité de gain / AI	-391	9'412
Dont prestations de libre passage	-335	-
Dont retraits pour versements anticipés EPL/divorce	-41	-
Dont prestations en cas de sortie d'effectifs d'assurés	-16	9'412
Dépenses relatives aux prestations et versements	-14'896	-1'543
Activité d'assurance		
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	17'641	38'386
Dépenses relatives aux prestations et versements	-14'896	-1'543
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Retraités	-5'779	-45'066
Dissolution (+)/constitution (-) des provisions techniques	-732	3'287
Rémunération du capital d'épargne ³⁾	-75	-
Produits de prestations d'assurance ⁴⁾	1'542	304
Résultat net de l'activité d'assurance	-2'298	-4'631
Utilisation des produits		
Résultat net de l'activité d'assurance	-2'298	-4'631
Résultat net des placements	-781	4'463
Provision du impôt retenu à la source	1	-
Total intermédiaire	-3'078	-168
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves pour fluctuation de valeurs	-	-
Dissolution (+)/constitution (-) du découvert	3'078	168

³⁾ Ce poste inclut également la rémunération du capital de prévoyance des retraités AI.

⁴⁾ Ce poste inclut les prestations d'assurance de PKRück provenant des sinistres invalidité et décès.

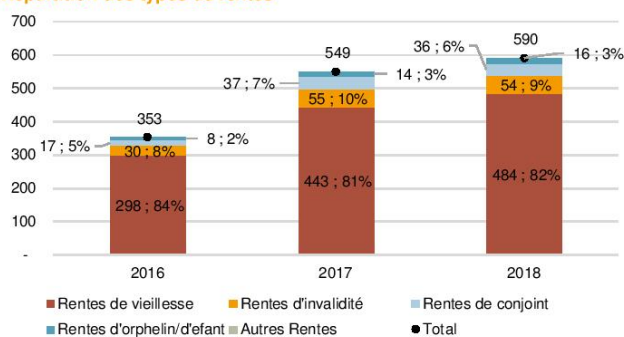
Assurés et rentiers

	2018	2017
Nombre de rentiers	590	549
Dont rentes de vieillesse	484	443
Dont rentes d'invalidité	54	55
Dont rentes de conjoint	36	37
Dont rentes pour enfant/orphelin	16	14
Dont autres rentes	-	-
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	71.54 ans	70.34 ans

Taux de couverture selon OPP2

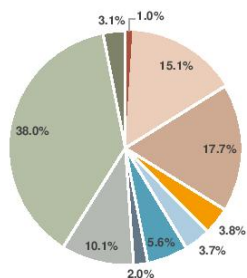
	2018	2017
	CHF 1'000	CHF 1'000
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	134'612	128'757
Provision pour changement de base	2'019	1'288
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	-	-
Total intermédiaire des provisions techniques	2'019	1'288
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (fonds nécessaires)	136'631	130'045
Réserves pour fluctuation de valeurs	-	-
Fonds libres de la Fondation	-	-
Découvert	-2'733	-2'572
Avoir de prévoyance disponible	133'898	127'473
Taux de couverture consolidé	98.00%	98.02%
(avoir de prévoyance disponible en % des fonds nécessaires)		

Répartition des types de rentes



Rendement annuel et évolution du taux de couverture

	2018	2017	2016	2015	2014
Rendement annuel Stratégie Retraités	-0.54%	5.50%	5.88%	n.d.	n.d.
Taux de couverture	98.00%	98.02%	98.00%	n.d.	n.d.

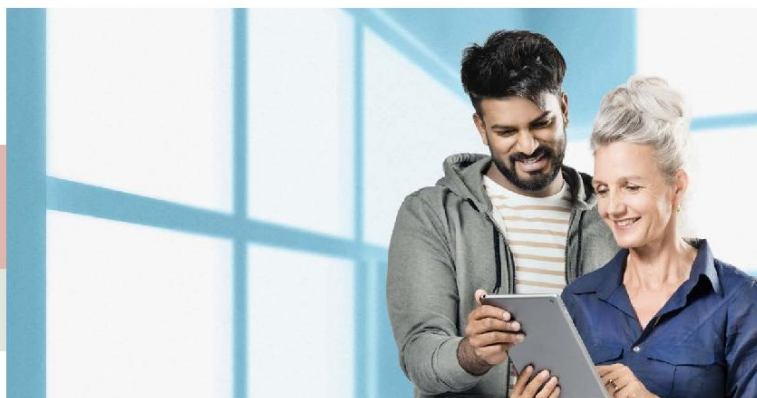


Composition des placements Stratégie Retraités	Tactique 2018 en %	Stratégie 2018 en %
Liquidités	1.0%	1.0%
Obligations suisses	15.1%	15.0%
Obligations étrangères	17.7%	18.0%
Obligations convertibles au niveau mondial	3.8%	4.0%
Actions suisses	3.7%	4.0%
Actions étrangères	5.6%	6.0%
Actions marchés émergents	2.0%	2.0%
Placements alternatifs	10.1%	10.0%
Placements immobiliers suisses	38.0%	37.0%
Placements immobiliers étrangers	3.1%	3.0%

Informations supplémentaires

Position de régularisation pour recours en suspens en matière d'évaluation immobilière

Par lettre d'avocat en date du 15 février 2018, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations a reçu une requête de reprise et une plainte. Selon cette requête, la Previs devrait être tenue de reverser une partie des bénéfices de réévaluation réalisés en 2017 dans les placements immobiliers directs de l'ancienne Comunitas exclusivement à la caisse de prévoyance Comunitas et non à toutes les caisses de prévoyance. Etant donné que la procédure s'est poursuivie après la clôture de l'exercice 2017, la part correspondante a été supprimée du rendement de toutes les caisses de prévoyance dans les comptes annuels 2017 et comptabilisée au niveau de la fondation. Le montant correspondant s'élève à CHF 24.4 millions. A la date de clôture du bilan, aucune décision n'avait encore été rendue. C'est pourquoi la comptabilisation est maintenue dans les comptes annuels 2018. Chaque caisse de prévoyance se verra attribuer sa part dès l'entrée en force d'une décision.



Previs Prévoyance
 Brückfeldstrasse 16 | Postfach | CH-3001 Bern
 T 031 963 03 00 | F 031 963 03 33 | info@previs.ch | www.previs.ch

previs 
 Quand prévoyance
 rime avec transparence